



**Relais Enfants-Parents**  
a.s.b.l.

# RAPPORT D'ACTIVITES 2017

Mars 2018



*Rédaction : Perrini Stefania, Directrice*

*Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Maisons de Justice*



## Table des matières

1. EDITORIAL.....	4
2. LES OBJECTIFS DU RELAIS ENFANTS-PARENTS .....	5
3. LES MOYENS D’ACTION .....	6
3.1. Nos principaux outils pour mener à bien notre mission .....	6
3.1.1. Les entretiens individuels et familiaux.....	6
3.1.2. Les visites collectives, visites encadrées et visites-fêtes dans un espace-enfant dénommé le « tri-lieu » .....	7
3.2. Le service des volontaires Projet Itinérances en partenariat avec la Croix Rouge de Belgique... 8	
4. PRESENCE DANS LES PRISONS PAR ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE .....	11
4.1. Arrondissement judiciaire de Bruxelles.....	11
4.1.1. Prison de Berkendael.....	11
4.1.2. Prison de Forest.....	17
4.1.3. Prison de Saint Gilles .....	21
4.1.4 Statistiques pour l’arrondissement judiciaire de Bruxelles.....	26
4.2. Arrondissement judiciaire du Hainaut .....	27
4.2.1 Prison de Jamioulx.....	27
4.2.2. Prison de Mons.....	31
4.2.3 Statistiques pour l’arrondissement judiciaire du Hainaut.....	36
4.3. Arrondissement judiciaire du Brabant Wallon .....	37
4.3.1. Prison d’Ittre.....	37
4.3.2. Statistiques pour Ittre et l’arrondissement judiciaire du Brabant-Wallon.....	41
4.4. Arrondissement judiciaire de Liège.....	42
4.4.1. Prison de Lantin.....	42
4.4.2. Quartier Hommes.....	43
4.4.3. Quartier Femmes.....	44
4.4.4. Statistiques pour l’arrondissement judiciaire de Liège .....	47
4.5. Arrondissement judiciaire de Namur .....	48
4.5.1. Prison d’Andenne .....	48
4.5.2. Prison de Namur.....	51
4.5.3 Statistiques pour l’arrondissement de Namur .....	54
5. STATISTIQUES D’ACTIVITES DU RELAIS POUR L’ANNEE 2017 .....	55
6. MANDATS SAJ-SPJ-TJ.....	56
6.1. La collaboration avec les « Services Jeunesse » .....	56
6.1.1. Contexte .....	56

---

6.1.2. Implications dans notre travail.....	56
6.1.3. Au niveau du Financement.....	56
6.2. La collaboration avec le service d'Aide aux détenus.....	57
7. SUPERVISION DU PERSONNEL ET EVALUATION DES ACTIONS .....	58
7.1. Supervision du personnel .....	58
7.1.1. Réunions cliniques.....	58
7.1.2. Réunions de fonds et institutionnelles.....	58
8. COLLABORATION AVEC DES VOLONTAIRES FORMES PAR LE RELAIS .....	59
9. L'EQUIPE RELAIS ENFANTS PARENTS EN 2017 .....	60
10. REMERCIEMENTS.....	61
11. CONCLUSION .....	62
12. ANNEXES.....	63
12.1. Collaboration avec l'asbl Hopi' Conte (Claire Goethals).....	63
12.2.COPE questionnaire pour membres du mois de janvier .....	64
12.3. Article de L'Echo de novembre 2017 .....	69

## 1. EDITORIAL

Le Relais Enfants-Parents s'est fixé comme objectif, depuis près de 25 ans, de créer et de développer le lien fondamental entre l'enfant et son ou ses parents incarcérés. Au fil des années, le rôle capital et indispensable que notre association développe pour maintenir ce lien est reconnu et apprécié par tous les acteurs de terrain.

Le Relais Enfants-Parents, service agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, est un « Service-Lien » dont la mission est le maintien du lien enfant-parent incarcéré. Ce lien est soutenu par le dispositif des entretiens individuels d'aide et de suivi et les visites des enfants avec leur parent incarcéré, sous le regard soutenant du psychologue.

En 2017, notre association a poursuivi la consolidation de ses activités afin de répondre aux demandes sans cesse croissantes de nos partenaires et des familles de détenus pour l'organisation de visites en faveur des détenus et de leurs enfants.

1256 enfants ont été suivis et ont bénéficié des services de nos intervenants dans les 9 prisons dont nous avons la charge.

Nous apportons une vigilance constante entre la réalité financière nous permettant d'assumer nos missions de base et l'augmentation significative des demandes d'intervention qui nous sont faites.

Le travail connexe d'aide aux détenus, - c'est-à-dire le maintien du lien, les réunions à l'extérieur, les convocations aux divers tribunaux pour tenter d'améliorer la situation et donc le soutien à l'enfant -, ne fait l'objet d'aucun financement spécifique. Nous sommes reconnus par les tribunaux de la jeunesse, par les services de la protection de la jeunesse, ainsi que par de nombreux intervenants extérieurs à la prison, sans que cette reconnaissance ne passe par un subventionnement budgétaire.

Nous rencontrons les SAJ, SPJ ou TJ. Nous nous rendons sur le lieu de vie de l'enfant (famille, institution,...) pour échanger sur les difficultés qu'il rencontre à venir voir son parent en prison. Nous prenons du temps aussi pour la mise en place des navettes Croix-Rouge dont le rôle des bénévoles est essentiel pour transporter les enfants.

C'est ainsi que pour la visite d'un seul enfant, le temps de travail peut atteindre plus d'une journée entière de travail.

Dès lors, devant la demande croissante d'interventions et la réalité des moyens budgétaires mis à notre disposition, il devient de plus en plus difficile de répondre à toutes les sollicitations.

Une réflexion stratégique devra avoir lieu en 2018 en ce qui concerne les mandats externes de plus en plus nombreux qui nous sont confiés, sans que la charge financière supplémentaire qui en découle ne soit assumée.

Au nom du Relais Enfants-Parents et de son équipe composée de quelques quinze personnes, je vous souhaite une bonne lecture du présent rapport d'activités.

Arnaud Jansen, président.

## 2. LES OBJECTIFS DU RELAIS ENFANTS-PARENTS

L'action de l'Association a pour objectif de conserver à la personne détenue des liens familiaux avec ses enfants. Les principales missions du Relais Enfants-Parents visent à :

- Soutenir et accompagner le parent détenu, l'enfant et son entourage (famille, institutions, maisons d'accueil,...), pour éviter autant que possible les nuisances de la détention.
- Collaborer avec le système pénitentiaire et sensibiliser celui-ci à la dimension psychologique de la relation de l'enfant et de son parent détenu.
- Informer le public et les travailleurs médico-sociaux quant au vécu des enfants séparés de leur(s) parent(s) du fait de l'incarcération.
- Participer aux travaux de recherche effectués dans le domaine, tant au niveau national qu'international.

Dans le contexte des instructions relatives aux relations affectives en détention, nous nous efforçons

- de répondre au souhait du “ Rapport au Roi ” précédant l'arrêté royal du 21 mai 1965. « Ils s'inspirent plutôt de ce qui rapproche de l'existence libre que de ce qui en éloigne et tendent à sauvegarder ou à susciter le sens de la dignité et des responsabilités humaines ».
- de permettre à la personne détenue de retrouver, à l'occasion de la visite avec les enfants, une interaction émotionnelle « normale » où la tendresse, l'autorité, la transmission des valeurs familiales profondes peuvent reprendre leur place et leur sens.

Durant la détention du père ou de la mère, le Relais Enfants-Parents (REP) permet en outre un meilleur développement psycho-affectif de l'enfant, en limitant, d'une part, le dommage causé par l'incarcération de son parent et, d'autre part, les souffrances de l'enfant pendant et après la période d'incarcération.

Lorsqu'on donne aux parents la possibilité de poursuivre leurs relations avec leurs enfants, on favorise une meilleure resocialisation lors de leur libération. Au-delà du travail sur soi que le détenu aura pu réaliser lors de sa détention, des relations enfants-parents soutenues peuvent en effet aider le parent détenu à (re)prendre conscience et à garder éveillé le sens des responsabilités affectives et éducatives qu'il a vis-à-vis de son enfant, pendant et surtout après l'incarcération. Nous espérons ainsi réduire de manière significative le risque de récidive.

Notons que les missions du Relais s'inscrivent dans une perspective psychopédagogique dirigée vers le détenu et l'enfant. Aussi ne peuvent-elles en aucun cas s'apparenter aux missions socio-éducatives ou caritatives. D'autre part, la spécificité de l'accompagnement entre l'enfant et son parent incarcéré se fait à partir d'une démarche volontaire des détenus, et d'une façon non intrusive. Dans cet esprit, l'action impose la libre adhésion et le respect strict de l'anonymat des échanges en entretien.

La libre adhésion concerne l'ensemble des parties, à savoir le parent détenu, mais également l'autre parent (ou l'adulte responsable de l'enfant à l'extérieur de la prison) et l'enfant lui-même. C'est cette confiance instaurée et continuellement entretenue qui permet aux intervenants d'animer des groupes de parole avec les parents détenus autour de la problématique de la parentalité en détention.

L'anonymat de la prestation doit s'entendre comme le renoncement à toute mission d'expertise qui pourrait influencer une décision judiciaire ou administrative. Tout contact avec les instances judiciaires est élaboré dans l'intérêt des enfants et en toute transparence vis-à-vis des parties concernées.

## 3. LES MOYENS D'ACTION

### 3.1. Nos principaux outils pour mener à bien notre mission

Ces outils sont mis en place afin d'accompagner l'enfant dans sa relation avec son parent incarcéré.

Si le parent peut voir son enfant lors de visites prévues par l'établissement pénitentiaire, les conditions de ces rencontres ne sont pas toujours adaptées ou optimales au maintien du lien enfant(s)-parent lors de simples visites à table ou encore lors de conflits. C'est pourquoi le Relais Enfants-Parents vise à améliorer le lien à la parentalité. Le but affiché est de permettre au parent détenu de voir seul son ou ses enfant(s) dans l'optique d'une rencontre qualitative optimale. Le R.E.P. préconise en effet des rencontres où l'enfant se retrouve seul avec son parent. En présence de l'autre parent ou d'un autre adulte, le détenu, partagé entre ses visiteurs, n'a pas la possibilité de donner à l'enfant toute l'attention dont il a besoin. Dès lors, un tête à tête va permettre une relation individualisée et privilégiée entre le parent et son ou ses enfant(s).

Il est important que l'enfant soit accueilli dans un environnement adapté à son âge. Notre projet vise fondamentalement à faire d'un espace (froid, anonyme, interchangeable, fonctionnel, ...) un lieu de lien et de rencontre offrant des investissements psychologiques variés. Les visites collectives ont lieu dans la salle de visite, en général, exclusivement réservée aux relations parents-détenus-enfants les mercredis après-midi.

Ces visites prennent différentes formes ; 1) Les entretiens individuels et familiaux : L'entretien préliminaire, l'entretien de suivi ou individuel et l'entretien avec l'enfant et la parent-détenu ; 2) Les visites collectives ; 3) Les visites festives ; 4) Les groupes de soutien aux festivités ou groupes de paroles ; 5) Les réunions avec les institutions.

#### 3.1.1. Les entretiens individuels et familiaux

- **Les entretiens préliminaires**

Dès qu'une demande écrite a été introduite dans notre boîte à messages, nous fixons un rendez-vous pour un premier entretien individuel : il nous permet de prendre connaissance de la demande, de l'expliquer, de repérer d'autres demandes implicites ; mais aussi de connaître l'histoire familiale, de vérifier l'adéquation entre la demande du détenu et les objectifs de notre institution.

A la fin de cet entretien préliminaire, nous réorientons le parent vers les outils qui sont à sa disposition au sein de l'établissement pénitentiaire si nous estimons que la demande ne concerne pas nos services.

Sinon, une fois l'autorisation obtenue des autorités légales (protection-référént de l'enfant), nous proposons au parent nos différents outils et vérifions avec lui ce qui convient le mieux : espace enfants donc visites encadrées, et/ou suivi individuel et/ou visites encadrées lui seront proposées.

Tout au long de l'évolution de la relation, des entretiens individuels peuvent être proposés afin de mettre au point ou de rappeler les règles, le cadre, dans le but de soutenir le parent et de prévenir tout risque de mettre à mal la relation parent-enfant(s). Ces entretiens servent parfois à résoudre des difficultés d'organisation d'une visite, tant d'un point de vue psychologique (angoisse, peur, appréhension, refus de l'enfant) que matériel (accouchement, sortie en famille, maladie, impossibilité pour un bénévole navetteur, ...).

- **Les entretiens individuels avec le parent détenu**

Nous sommes confrontés à des situations de fragilités psychologiques chez le parent détenu.

Un suivi pour soutenir la parentalité dans le cadre de l'aide au lien du détenu, nous semble indispensable

pour rétablir ou établir ce lien. Ces entretiens auront pour but de remobiliser le parent détenu pour assumer sa position parentale en s'assurant au préalable que son état psychique le permet. Nous rencontrons le parent détenu pour s'assurer que son rapport à la réalité est possible pour pouvoir soutenir le lien à l'enfant sans danger. Nous n'acceptons pas de mettre en contact l'enfant avec son parent détenu si ce dernier se trouve dans un état délirant, veut utiliser l'enfant ou est en décompensation. Un suivi individuel dans ce type de situation est indispensable comme préalable avant de mettre en place une rencontre entre parent et enfant. Aussi chaque détenu qui en fait la demande est reçu en entretien individuel au minimum une fois avant la mise en place d'une première visite avec son ou ses enfants.) La fréquence des suivis ultérieurs dépend de la nature de la situation.

- **Les entretiens "encadré" avec le(s) enfants(s) et son parent détenu**

Il est fréquent que nos intervenants soient amenés à rencontrer l'enfant et son parent non détenu ou son tuteur légal pour relayer la demande du parent incarcéré vis-à-vis de l'enfant et son entourage. Lors de ces entretiens nous faisons connaissance avec l'enfant, nous lui proposons de jouer à raconter et déposer son vécu. Nous préparons psychologiquement l'enfant au cadre de la prison et à ses particularités, aux changements psychologiques et physiques de son parent en prison, à l'attente de part et d'autre, ... Cet entretien est fait par la personne qui va accompagner l'enfant lors de la visite en prison. C'est aussi l'occasion de rassurer l'autre parent qui va nous confier son enfant lors des futures visites. Ce prérequis est indispensable au bon déroulement de la suite.

Cet outil est proposé dans des situations où la visite de l'enfant ne peut pas se dérouler dans le cadre des visites collectives ; souvent, à la demande d'instances judiciaires, lors de situations où le parent nécessite une attention particulière : violence, faits de mœurs, passage à l'acte, etc, ...

Légalement nous sommes tenus de veiller sur l'enfant et sur le parent détenu de son potentiel transgressif. Ce sont les entretiens que l'on appelle « parler » parce qu'ils se déroulent sur rendez-vous dans les parloirs avocats au sein de la prison.

Nous sommes amenés à soutenir ce travail dans le cadre de mandats ordonnés par les juges de la jeunesse. Ce type de travail demande un investissement considérable en terme de temps et de préparation. Les demandes de ce type sont en constante croissance.

### **3.1.2. Les visites collectives, visites encadrées et visites-fêtes dans un espace-enfant dénommé le « tri-lieu »**

Lors des visites collectives, deux intervenants du R.E.P. sont présents dans la salle prévue pour recevoir les enfants et leurs parents. Le rôle des intervenants n'est nullement interventionniste mais vise à veiller au bon déroulement de la visite entre les parents et son/ses enfant(s) afin de maintenir et/ou renforcer le lien.

En général il y a deux intervenants qui ont la possibilité de situer les besoins de l'enfant et du parent pour que le lien se développe ou se maintien dans les meilleures conditions possibles. Il s'agit de relever par l'observation les peurs, les défenses, les projections et les éventuelles souffrances afin d'y remédier, et d'apporter le soutien adéquat.

- **Les fêtes**

Les visites fêtes sont organisées en lieu et place des visites collectives standards et sont dédoublées en fonction du nombre d'inscrits. Lors de ces festivités, un goûter et des boissons seront prévus tant pour les parents détenus que pour les enfants. Les achats en nourriture, boissons et décorations seront à charge de la Caisse d'Entraide Détenus de l'établissement en général. Certains parents détenus confectionnent aussi pour l'occasion des pralines ou des gâteaux pour les autres (à Lantin pour exemple). Lors des visites festives en général un parent proche de l'extérieur peut participer à la journée avec l'enfant et le parent

détenu. C'est fêtes varient d'une prison à l'autre mais globalement nous fêtons Carnaval (ou les enfants se déguisent pour l'occasion et font du bricolage de masque avec leur parent. La fête des pères ou mères détenu(e)s, la fête de printemps ou de Pâques. A cette occasion une chasse aux œufs est organisée et les enfants rentrent chez eux avec des confiseries. La fête de la rentrée pour marquer la fin des vacances et le retour à l'école. Lors de la fête de la Saint-Nicolas, le parent peut offrir un jouet à son enfant. Restant ainsi dans la symbolique du parent « donneur ». Nous avons aussi des bénévoles qui jouent le rôle du grand Saint, les enfants reçoivent également des confiseries.

Nous fêtons également les anniversaires des enfants, le parent détenu peut dès lors choisir sur notre catalogue un présent pour son enfant. Celui-ci ne peut dépasser le montant de 25 euros et est payé soit par la direction qui gère l'argent du détenu, soit est à charge du Relais quand celui-ci n'a pas les moyens.

- **Les groupes de « soutien aux festivités »**

Les groupes de soutien aux festivités ou groupe de parole entre détenus et le Relais ont pour objectif la préparation des fêtes ou la confection d'un bricolage pour leur(s) enfant(s). C'est avant tout un lieu de rencontre, d'échange d'idées et autour de l'organisation à la préparation des visites fêtes et de parole entre parents détenus. C'est également un lieu de création où chaque parent peut réfléchir, dialoguer et réaliser un objet à offrir à son enfant.

- **Les réunions avec les institutions responsables**

Ce sont des entretiens qui constituent le socle du réseau institutionnel avec lequel nous collaborons régulièrement :

**Les intervenants au sein de la prison** - Ce sont les psychiatres, les médecins, les psychologues, les assistants sociaux et les autres intervenants. Nous menons conjointement des entretiens pour des situations particulières, pour collaborer, différencier nos rôles, et surtout coordonner, pour mettre toutes les chances du côté de la parentalité, ...

**Les intervenants extérieurs** - Ils sont impliqués directement dans les prises de décisions. Ces sont les juges, les avocats, les Services d'Aide à la Jeunesse, les Services de Protections de la Jeunesse, etc. Des entretiens réguliers avec les instances sont indispensables pour vérifier les autorisations éventuelles, comprendre les dossiers... et surtout garder la loi comme « tiers » dans ces situations souvent difficiles.

**Les institutions responsables de l'enfant** - Ce sont les services de placement A.M.O., crèches, centres de guidance, homes etc. Ce sont nos interlocuteurs directs quand il s'agit de situations qui nécessitent un encadrement pour l'enfant. Nous les sollicitons pour mener des entretiens conjointement afin d'optimiser la relation enfant(s)-parent détenu et prendre des décisions averties.

### **3.2. Le service des volontaires Projet Itinérances en partenariat avec la Croix Rouge de Belgique**

Le service des volontaires-accompagnateurs du projet «Itinérances » sont coordonnés par le département Action sociale de la Croix Rouge de Belgique. Afin d'optimiser et de garantir les visites parents détenus et le ou les enfants, le REP et la Croix-Rouge ont mis en place une collaboration de navetteurs volontaires. Ceux-ci viennent chercher l'enfant à son domicile ou à son lieu de résidence et l'amènent en visite auprès de son parent, afin qu'aucune circonstance extérieure (manque de temps, conflit entre les parents, enfants placés,..) n'entrave le

maintien du lien. Nous participons activement à la formation et aux interventions des bénévoles de ce réseau. Ce service est mis à disposition des familles et est entièrement gratuit.

Les enfants de détenus sont éparpillés sur le territoire de la Communauté française et le lieu de détention d'un parent détenu n'est pas prioritairement choisi en fonction du domicile de sa famille.

Les raisons qui peuvent empêcher les enfants de se rendre à la prison peuvent être multiples : la longueur des trajets, l'absence d'un véhicule dans la famille, des difficultés par rapport aux transports en commun/éloignement, des difficultés financières, le refus de la part de la famille d'effectuer les trajets, les parents en conflit, les institutions ou le tuteur n'ayant pas les moyens matériels, des difficultés de conciliation entre la vie quotidienne (travail de l'autre parent, école, institution, ...) et les horaires des prisons.

Pour pallier à ces difficultés, le « Relais Enfants-Parents » propose, en partenariat avec la Croix Rouge, un service de navettes d'enfants jusqu'à la prison, qui sont prises en charge par des personnes volontaires du réseau Itinérances.

Les volontaires accompagnateurs de la Croix Rouge qui assurent des navettes ont des responsabilités importantes. En effet, tant l'avant que l'après visite collective sont des moments émotionnellement forts pour l'enfant. Les volontaires accompagnent des enfants – sans ressource de proximité - pour leur permettre de rencontrer régulièrement leur parent détenu dans les espaces de visites enfants-parents encadrés par les services du REP.

Ces demandes concernent des enfants qui vivent le plus souvent une situation particulièrement difficile (familles déstructurées, monoparentales, milieu précarisé, parcours en institution, ...) et qui pour la grande majorité ne rencontreraient à aucun moment leur parent détenu sans ce service.

Le projet « itinérances » est le seul opérateur qui, de manière communautaire, structurée, professionnelle répond à ce besoin. Plus de 23 % des enfants qui participent aux visites enfants-parents détenus sont accompagnés par des volontaires et cela vers tous les établissements pénitentiaires et de défense sociale de Bruxelles et de Wallonie.

Le volume d'activité a considérablement évolué depuis la mise en route de l'activité. Cela montre l'importance des besoins et la pertinence d'y répondre alors qu'ils continuent à s'accroître. Si les dernières années une moyenne relativement stable de 844 visites accompagnées concrétisées. En 2016 il y a eu 536 missions de transports concrétisées par des navettes. Le nombre d'enfants ayant bénéficié de ce service est tout de même de 175 enfants.

Plus de 300 volontaires, formés et encadrés, ont concrétisé cette action par un accompagnement régulier d'un ou de plusieurs enfants. Des recrutements de volontaires ciblés sur Bruxelles et le Hainaut ont permis de constituer de nouvelles équipes portant ainsi à plus de 350 le nombre de personnes formées par nos équipes du Relais enfants-parents et disponibles pour ce service.

La formation spécifique remodelée en 2013 et dispensée depuis avril 2014 avec l'apport de collaborateurs REP/SAD et qui bénéficient du soutien méthodologique et pédagogique de la Croix-Rouge constitue un plus indéniable pour la qualité d'intervention des volontaires confrontés de plus en plus à des situations délicates. Cette professionnalisation du processus et des volontaires se concrétise par la remise d'une « farde » avec toutes les informations aux familles ou personnes responsables des enfants ainsi que par les formations et interventions de ces mêmes volontaires. Le REP a participé en 2016 à 8 formations d'une journée chacune et 8 interventions (échanges de pratiques et du vécu des volontaires) d'une demi-journée chacune. Le nombre de nouvelle recrues

formées par notre équipe de psychologues est de 98 personnes volontaires tant à la formation que lors de l'intervention.

Il nous paraît nécessaire de préciser ici que les arrêts de travail dans les prisons durant les grèves de 2016 ont eu pour conséquence la suppression de plages de visites et en ce qui concerne l'accompagnement de la Croix-Rouge.

Les activités de la Croix-Rouge Itinérantes en quelques chiffres durant l'année 2016

	Brabant-Wallon	Bruxelles	Hainaut	Liège	Namur	Total
Enfants bénéficiaires	2	61	99	47	32	<b>241</b>
Visites accompagnées	21	314	505	319	187	<b>1346</b>
Volontaires actifs	5	68	68	54	30	<b>225</b>
Missions menées	21	194	324	236	83	<b>858</b>

## **4. PRESENCE DANS LES PRISONS PAR ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE**

### **4.1. Arrondissement judiciaire de Bruxelles**

#### **4.1.1. Prison de Berkendael**

##### **Descriptif**

Prison de femmes (section femmes de la prison de Forest)

Mères avec enfants en bas âge (de 0 à 3 ans)

Maison d'arrêt et de peine

Moyenne inférieure à 100 détenues

##### **Intervenants Relais**

Marie Sepult (Janvier- Avril 2017)

Joan Reyes (janvier 2017 - Octobre 2017)

Yolima Blanco Morales

Pauline Anne de Molina depuis Novembre 2017

##### **4.1.1.1. Cadre et contexte**

Etablie sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, dans la commune de Forest, la prison de Berkendael est réservée aux femmes. C'est un Etablissement d'arrêt et de peine administrativement géré par la Direction pénitentiaire de Berkendael / Forest. Le Relais Enfants-Parents, agréé comme « service-lien », y a affecté un intervenant psychologue à mi-temps pour réaliser différentes missions : entretiens de soutien à la parentalité des mères, visites collectives et individuelles des enfants, visites-fêtes ainsi que des sorties pour les bébés vers la crèche.

L'année 2017 a été riche en activités. Grâce à une excellente collaboration avec la direction de Berkendael et avec tous les services internes et externes œuvrant de près ou de loin pour le bien-être des bébés et des mamans, nous avons pu compter sur la mobilisation et la concertation de tous pour surmonter les multiples imprévus. La prison de Berkendael a été confrontée à une augmentation de mamans d'origine étrangère dont certaines avec des bébés de moins de 3 ans. En 2017, nous avons enregistré 5 bébés qui ont séjourné auprès de leur maman. Les conditions d'accueil en matière de nurserie ont facilité le travail du Relais et des services externes pour répondre aux multiples requêtes des mères en grande souffrance, voire en profonde dépression liée à la séparation prolongée avec leurs enfants. Ceci a été rendu possible grâce au travail de l'ONE et à l'excellente collaboration avec ce service.

##### **4.1.1.2. Les Entretiens**

Le choc de l'incarcération pour une mère est une source de traumatisme latent et plonge certaines d'entre elles dans un repli qui les enferme et les isole davantage. Le rôle de l'intervenant du Relais, à travers un premier entretien dans un délai relativement court, aide les mères à ne pas sombrer dans la colère, la honte, l'anéantissement de l'image d'elles-mêmes. L'intervenant du Relais est vigilant et veille à répondre rapidement à leur demande car l'attente d'une réponse est difficile à supporter. Les entretiens suivants permettent de développer et d'aborder plus en profondeur les questions et difficultés liées à la parentalité et au maintien du lien entre l'enfant et sa mère incarcérée.

#### **4.1.1.3. Collaboration avec les services extérieurs**

La prison de Berkendael est particulière dans ce sens que la grande majorité des femmes incarcérées sont illettrées, d'origines étrangères et s'expriment dans d'autres langues que le français, le néerlandais ou l'anglais. Pour résoudre cette difficulté de l'illettrisme et ses multiples contraintes, l'intervenant du Relais essaie de faire systématiquement le premier pas vers les nouvelles arrivantes ayant des enfants de moins de 18 ans et fournit le plus d'informations possible pouvant les soutenir dans leur rôle de parent. L'objectif étant de permettre aux mamans de rencontrer régulièrement leurs enfants dans un environnement stable avec l'encadrement du Relais Enfants-Parents.

Le Relais travaille également en étroite collaboration avec les services d'aide/de protection de la jeunesse (SAJ/SPJ/TJ), les services/institutions de placement familial et les familles d'accueil. La collaboration avec ces services extérieurs permet de soutenir le maintien du lien entre la mère incarcérée et son/ses enfant(s).

La collaboration avec les intervenants de l'ONE est aussi essentielle pour assurer un encadrement optimal des enfants en bas âge. Nous avons ainsi régulièrement des échanges concernant les bébés, leur état de santé, leur évolution psychologique et sociale.

Par ailleurs, les relations de collaboration avec le service Itinérance de la Croix Rouge représentent un atout primordial pour le maintien du lien mère-enfant dans le cadre des visites. De plus, ce sont aussi les bénévoles de la Croix-Rouge qui assurent les transports des bébés de la prison jusqu'à la crèche « Heureux Bébés ». Au cours de l'année 2017, un bébé a bénéficié de l'accueil en crèche. Le dispositif d'accompagnement a été organisé entre la direction de la prison, l'ONE, les volontaires Croix-Rouge, la codirection de la crèche et les intervenants du service Relais Enfants-Parents. La place a été attribuée à un bébé dont la maman est incarcérée pour une période dite « moyenne » (plus de 6 mois). Cependant, si la période d'incarcération n'excède pas trois mois, nous sommes attentifs à ne pas perturber davantage l'enfant qui est déjà sensiblement déstabilisé par la vie au sein du milieu carcéral.

La collaboration avec la crèche « Heureux bébés » est essentielle pour permettre à l'enfant de ne pas rester dans une relation fusionnelle avec la maman et de s'éveiller au monde extérieur. Cela est rendu possible au travers des contacts sociaux avec les autres bébés de la crèche, avec les puéricultrices ou avec les bénévoles de la Croix-Rouge qui assurent leur transport et effectuent avec eux quelques promenades dans les environs de la prison. Ce travail s'accompagne également d'une préparation psychologique des mamans qui peuvent éprouver des difficultés à se séparer de leur bébé.

La prise en charge des bébés au sein de la crèche nécessite un accompagnement et un encadrement important. Les enfants accueillis par la crèche pourront passer d'une section à l'autre, en fonction du temps d'incarcération de la maman.

## La procédure à suivre lors d'une nouvelle demande est la suivante

1.	Le Relais Enfants-Parents prévient la crèche qu'une nouvelle demande a été adressée et communique la section dont l'enfant fait partie
2.	Une réunion est prévue entre les différents services concernés par la prise en charge de l'enfant : direction de Berkendael, crèche, ONE, volontaires Croix-Rouge, SPJ ou SAJ de Bruxelles (si le service est en charge de la situation), chef-surveillant de Berkendael, Relais Enfants-Parents. La maman est invitée à l'issue de la réunion afin qu'elle puisse exprimer sa demande et les particularités de la prise en charge de son enfant (combien de jours de crèche par semaine, régime alimentaire, ...). A cette occasion, la crèche explique à la maman le fonctionnement de la crèche (prise en charge des enfants, cahier de communication, photos, ...)
3.	<p>L'enfant peut ensuite intégrer la crèche en commençant par une semaine d'adaptation prise en charge par le Relais Enfants-Parents</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Jour 1 et 2 : l'intervenant du Relais ou de l'ONE reste avec l'enfant à la crèche pendant une heure.</li><li>• Jour 3 : l'intervenant du Relais ou de l'ONE dépose l'enfant et revient le chercher une heure plus tard.</li><li>• Jour 4 : l'intervenant du Relais ou de l'ONE participe au moment du repas avec l'enfant.</li><li>• Jour 5 : présentation du livret médical et échanges au sujet de l'intégration de l'enfant.</li></ul> <p>Une fois ceci effectué, les bénévoles de la Croix-Rouge prennent le relais et assurent l'accompagnement de l'enfant jusqu'à la crèche. Il est important qu'un encadrement des volontaires soit assuré par le Relais lors des deux ou trois premières navettes du bébé jusqu'à la crèche. Nous accordons également une importance au cadre d'activités des volontaires et nous définissons les limites du volontariat. Les volontaires peuvent à tout moment partager avec l'intervenant du Relais leurs questions, remarques, ressentis, ...</p>

### 4.1.1.4. Les visites

De toutes les prisons où le Relais accomplit ses missions, la prison de Berkendael est la seule qui donne l'occasion aux familles d'avoir deux visites par semaine (tous les mercredis et les samedis durant 1h30 pour chaque visite). Par manque d'intervenants, nous ne pouvons malheureusement pas encadrer plus de deux visites collectives par mois, à savoir deux mercredis par mois. Les autres visites sont encadrées par les agents pénitentiaires. Durant l'été, la prison de Berkendael autorise l'encadrement des visites dans le petit préau extérieur. Ces occasions uniques de jeux en plein air, permettent aux mamans et leurs enfants de se détendre en oubliant pour un moment les pénibles sensations de l'enfermement carcéral.

Plusieurs anniversaires d'enfants ont été organisés par le Relais et célébrés par les mamans pendant les visites collectives et individuelles. Nous avons ainsi fêté environ une demi-dizaine d'anniversaires durant l'année 2017.

En 2017, en bonne collaboration avec la direction de Forest/Berkendael, le Relais a pu organiser les visites-fêtes suivantes : fête de Carnaval, fête du printemps, fête de mère, fête de la rentrée, fête de Saint-Nicolas. Un adulte par famille a été autorisé à accompagner les enfants à la visite-fête. Pour la Saint-Nicolas et les anniversaires, le Relais Enfants-Parents offre la possibilité aux mamans de choisir un jouet dans un catalogue confectionné par nos soins. Si elles n'ont pas suffisamment de rentrées financières, le Relais Enfants-Parents peut participer

partiellement ou entièrement à l'achat du cadeau. En effet, les mères détenues sont démunies et elles ne peuvent souvent rien offrir à leur enfant lors des anniversaires ou de la fête de Saint Nicolas. Le Relais prend alors en charge le cadeau offert durant ces fêtes et peut également compter sur le soutien de donateurs privés. Nous adressons particulièrement notre reconnaissance aux donateurs spontanés pour les enfants de Berkendael. L'aide apportée par ces bienfaiteurs sert à soutenir les activités de bricolage, à payer les cadeaux pour les enfants à la fête de Saint-Nicolas, aux anniversaires, ainsi que les friandises pour les enfants qui viennent en visite collective, permettant ainsi d'alléger les sollicitations du Relais Enfants-Parents.

Lors des anniversaires, le Relais apporte un gâteau et prend quelques photos qui sont remises à la maman comme souvenir. Lors des visites-fêtes, le Relais prend également des photos et offre des paquets de bonbons ou des œufs en chocolat. Une activité bricolage est aussi préparée, permettant aux enfants et aux mamans de se réunir et de créer du lien. Pour ces occasions, la prison de Berkendael offre le goûter aux familles présentes.

En 2017, lors de la fête de Saint-Nicolas, le Relais Enfants-Parents a participé à l'opération Boîtes à KDO en collaboration avec le Centre d'Action Laïque du Brabant Wallon ASBL – La Fabrique de Soi. Cette collaboration a permis à 6 enfants de recevoir des cadeaux récoltés et offerts gratuitement par La Fabrique de Soi à l'occasion de la fête de Saint-Nicolas. Les cadeaux étaient adaptés à l'âge et au sexe de chaque enfant.

#### **4.1.1.5. Les groupes de parole-soutien aux festivités**

Les groupes de parole n'ont pas pu avoir lieu en 2017 par manque de temps et d'intervenants. En effet, ces groupes nécessitent la présence d'au moins deux intervenants. La participation volontaire à cette activité pour chacune des mamans qui s'y inscrivent est encadrée par un code de conduite présenté au début de chaque séance par les intervenants du Relais. Via les groupes, les intervenants du Relais contribuent au soutien psychologique et au maintien du lien aussi bien pour les mamans étrangères éloignées de leur famille du fait de leur incarcération que pour les mamans qui bénéficient de la visite de leurs enfants. C'est une occasion offerte pour les unes et les autres de se soutenir, de réfléchir ensemble, de partager leur vécu suite à la séparation avec les enfants et d'aborder des questions autour de la parentalité. Par ailleurs, elles préparent également les activités fêtes. Elles réalisent des bricolages-cadeaux qu'elles offrent pendant les visites mais aussi des cartes postales et des photos pour les mamans étrangères qui les expédient à leurs enfants par la poste. Cette activité de groupe prend sa place réelle avec le Relais Enfants-Parents au sein d'autres encadrements proposés par les services extérieurs en faveur des femmes incarcérées. Malheureusement, comme souligné plus haut, ces groupes de parole n'ont pas pu avoir lieu cette année par manque d'intervenants psychologues au Relais Enfants-Parents.

#### **4.1.1.6. Projets mis en place en 2017**

Nous avons évoqué l'année passée la possibilité que l'adulte accompagnant autorisé à rentrer en salle de visite avec l'enfant, puisse y accéder les samedis après-midi à la place des mercredis après-midi. En effet, les accompagnants adultes nous avaient transmis leur difficulté à être présents les mercredis après-midi et préféreraient accompagner leur(s) enfant(s) en visite les samedis après-midi, ceci notamment pour des raisons de compatibilité avec leurs horaires de travail. Le Relais Enfants-Parents a dès lors demandé à la direction de permuter les jours où les adultes peuvent accompagner les enfants en visite. Grâce à la collaboration avec la direction de la prison de Berkendael, les accompagnants adultes ont été autorisés dans le courant de l'année 2015 à rentrer en salle de visite les samedis après-midis à la place des mercredis. Ceci a été poursuivi en 2017.

Par ailleurs, le Relais Enfants-Parents travaille depuis plusieurs années en étroite collaboration avec l'asbl Hopi'Conte. Claire Goethals, conteuse, a été engagée par le Relais Enfants-Parents en 2015 afin de raconter des histoires aux bébés de Berkendael, accompagnés de leurs mamans. Ces ateliers ont vu le jour sur base de la constatation suivante : la maman détenue avec son bébé vit une relation bien plus fusionnelle que d'autres mamans. Le livre, l'histoire peut soutenir leur relation mère-enfant, par ses ouvertures au monde, la distanciation

vis-à-vis des émotions de chacun. Le livre ou l'histoire est comme un tiers invité dans leur relation qui permet plus facilement à chacun d'avoir un espace personnel. A l'aide des marionnettes, comptines, historiettes et petits livres, ils ont été plongés dans le monde du récit pendant 30 à 45 minutes. Ces ateliers-contes ont permis d'initier la maman à raconter et à lire des livres à son petit, de l'encourager à se plonger et à transmettre son bagage culturel (comptines, historiettes, chansons, contes, ...).

Il s'est avéré que ces ateliers constituent un réel soutien pour un lien enfant-parent de qualité. Les livres ouvrent l'horizon de l'enfant, lui font vivre un moment de fantaisie, lui permettent de vivre des animations pour lui, avec (et sans) sa maman.

Pour la maman, c'est aussi un bol d'air, un moment où elle peut parler aussi de ses inquiétudes par rapport à son enfant, où elle peut avoir sur son enfant un regard extérieur, où elle puise des idées pour nourrir sa relation avec son enfant.

La difficulté de la langue n'est pas un obstacle infranchissable. En effet, Claire Goethals essaie, par une attitude d'ouverture et de bienveillance, de rejoindre l'enfant et sa maman au-delà des mots, dans le plaisir des histoires et des livres. En 2017, cinq bébés ont bénéficié des ateliers contes à raison de deux fois par mois. Claire Goethals propose ainsi d'ouvrir sa valise avec l'enfant et de lui faire découvrir le monde des histoires et des contes animés. Sacha, marionnette gigogne qui entre et sort la tête, sert de support à l'atelier. Comptines et chansons l'accompagnent comme un rituel d'ouverture. L'atelier se poursuit par la lecture d'une ou plusieurs histoires. Claire Goethals utilise souvent des objets qui y sont associées (marrons, pierres, coccinelle, grenouille, foulard, ...). C'est l'occasion de manipuler, de toucher différentes matières, de sentir, d'élargir l'univers des sensations. Les ateliers sont également rythmés par l'utilisation de la peinture, du collage, des pastels pour réaliser quelque chose ensemble. Ceci met en avant la découverte de techniques de base (peinture à doigts, peinture avec pinceaux, pastels, collage, ...) et la création-production d'une œuvre. Cette œuvre laisse une trace de ce qui a été vécu ensemble, participe à l'identification de l'enfant, à la différenciation d'avec sa maman. Même si la maman y participe aussi, cela reste l'œuvre de l'enfant. Claire Goethals laisse également en cellule un livre que l'enfant ou la maman choisit, jusqu'à l'atelier suivant. Ceci est une manière d'inviter les mamans à lire avec leur enfant en dehors de l'atelier.

L'atelier est ensuite clôturé par l'utilisation de la petite boîte à musique. Sacha (marionnette) dit au revoir et retrouve sa place dans la valise au milieu de tous les livres. L'enfant actionne la petite boîte à musique. C'est le rituel qui marque le temps de la fin de l'animation.

Le Relais Enfants-Parents souhaite poursuivre cette activité durant l'année 2018 et idéalement l'étendre aux autres prisons accueillant des enfants en bas-âge.

#### **4.1.1.7. Conclusion et projets pour 2018**

Comme évoqué précédemment, la grande difficulté pour les mamans d'origine étrangère réside dans le fait qu'elles n'ont pratiquement aucun contact direct avec leurs enfants restés dans le pays d'origine.

Pour pallier à la grande distance et à l'interruption de contacts, un projet « skype » est en cours d'élaboration sous la supervision de la prison. Un contact avec le pays d'origine (contact type « skype ») permettrait à ces mamans d'établir, par écran interposé, un contact visuel avec leurs enfants et de profiter d'une conversation directe et gratuite. En effet, le coût des communications téléphoniques empêche les mamans de parler avec leurs enfants régulièrement. Nous aurions souhaité que ce projet voie le jour dans le courant de l'année 2017 mais il n'a pas pu être mis en place pour diverses raisons, indépendantes de notre volonté. Nous soutenons la création de ce projet et espérons pouvoir le mettre en place en collaboration avec la direction de la prison de Berkendael dans le courant de l'année 2018.

#### 4.1.1.8. Statistiques pour Berkendael

	En 2017
Nombre de dossiers détenus ouverts	20
Nombre de dossiers détenus fermés	14
Nombre de dossiers détenus Suivis	36
Nombre de dossiers enfants ouverts	43
Nombre de dossiers enfants fermés	26
Nombre de dossiers enfants suivis	70

Lieu de vie de l'enfant	En 2017	%
Famille d'accueil	13	19
Famille élargie	12	19
Mère	1	1.5
Père	22	35
Institution	14	22
Prison	3	5
Seul	0	0
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>100 %</b>

Situation de l'autre parent	En 2017	%
Décédé	2	3
Séparé	45	69
Incarcéré	0	0
ok	18	28
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>100 %</b>

Type de dossier	En 2017	%
Relais	0	0
SAJ	18	27
SPJ	16	24
Tribunal	0	0
Tribunal Jeunesse	5	7
Parent détenu	28	42
<b>Total</b>	<b>67<sup>1</sup></b>	<b>100 %</b>

	En 2017
Nombre de visites collectives	22
Nombre d'enfants présent lors des visites collectives	52
Nombre de visites encadrées	36
Nombre d'enfants présent lors des visites encadrées	14
Nombre d'entretiens individuels	248

<sup>1</sup> Pour certains détenus, nous n'avons pas l'entièreté des informations, raisons pour laquelle ils existent de légères incohérences dans les totaux.

## 4.1.2. Prison de Forest

### Descriptif

Prison pour hommes ouverte en 1910

Maison de peine depuis fin 2016.

2016 - Le nombre de détenus au 16/12/16 est de 163

### Intervenants Relais (2017)

Yolima Blanco Morales (septembre-décembre)

Dalia Wexler (mai-septembre)

Marie Sépult (janvier- mars)

Joan Reyes (janvier-octobre)

Tim Stroobandt (août-décembre)

Pauline Anne de Molina (novembre-décembre)

### 4.1.2.1. Cadre-Contexte

Jusqu'il y a peu, la Prison de Forest était une « maison d'arrêt » pour hommes comprenant quatre ailes ainsi qu'une annexe psychiatrique réservée aux détenus jugés incapables de contrôler leurs actes. Depuis octobre 2017, la prison de Forest est devenue une prison de peine et son annexe psychiatrique a déménagé à Saint-Gilles. A la suite de ce changement, une réorganisation a eu lieu à Forest et un régime ouvert a notamment été mis en place dans les ailes A et B. Des travaux ont été effectués dans l'aile C, ancienne annexe psychiatrique, afin d'accueillir les détenus entrants à Forest. Cette aile est dorénavant baptisée "new C".

Depuis juillet 2017, les congés pénitentiaires de 36h (x3) ont été prolongés à des périodes alternatives de 7 jours. Le détenu peut ainsi passer 7 jours de congé hors de la prison pour ensuite revenir 7 jours à la prison, et ainsi de suite. Cette mesure vise à lutter contre la surpopulation en prison et permet aux détenus de faire des démarches administratives hors de la prison et de passer également du temps en famille. Bien que cela puisse être un grand avantage pour les détenus qui en bénéficient, ce n'est pas toujours le cas. En effet, la situation de certains détenus ne permet pas de rencontre effective avec leurs enfants et/ou leur famille lors de ces congés pénitentiaires. Le travail du Relais Enfants Parents est alors bien souvent nécessaire mais plus compliqué à mettre en place au niveau organisationnel. Les entretiens avec certains détenus ne sont en effet plus possible qu'une semaine sur deux et certains détenus ne peuvent pas bénéficier des visites collectives encadrées par le Relais puisqu'elles ont lieu les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis du mois, semaines durant lesquelles certains détenus sont systématiquement en dehors de la prison. Les intervenants du Relais doivent donc faire preuve d'adaptation et de flexibilité.

Malgré son statut de maison de peine, nous constatons qu'une majorité des dossiers dont nous avons la charge à Saint-Gilles ne sont que rarement transférés à Forest. Pour cause, Forest est dorénavant une prison dite de fond de peine, c'est-à-dire qui n'accueille principalement que les détenus condamnés à de courtes peines ou en fin de peine. Malheureusement, il s'avère que par manque de place suite à la fermeture de deux ailes entières à Forest, la plupart des détenus de Saint-Gilles se trouvent être transférés dans des établissements en Wallonie souvent à plusieurs dizaines de kilomètre de leur domicile. Ce faisant, il est parfois financièrement ou temporellement difficile pour les familles de pouvoir se rendre aux visites organisées par le Relais et cela avorte précipitamment notre suivi clinique de la situation.

Aussi, l'appellation fond de peine implique également que les visites ont le plus souvent du mal à se mettre en place car les problématiques familiales peuvent s'y trouver plus anciennes. Plus ancrées, il est fréquent que les situations familiales délétères auxquelles les détenus et leur famille doivent faire face soient profondément enracinées, limitant grandement nos possibilités à organiser des visites, alors que le lien enfants-parents a

souvent été rompu depuis plusieurs mois voire plusieurs années.

Au-delà des changements inhérents à la prison, le Relais a également connu de nombreuses modifications internes. L'équipe d'intervenants à Forest a en effet beaucoup évolué entre le début et la fin de l'année 2017. Cette discontinuité a peut-être affecté certains suivis.

### **Collaboration avec les services extérieurs**

Il est important de souligner que le travail du Relais est rendu possible grâce à la collaboration avec différents services extérieurs.

C'est notamment le cas avec les services d'aide/de protection de la jeunesse (SAJ/SPJ/TJ), les services/institutions de placement familial et les familles d'accueil. La collaboration avec ces services extérieurs permet de soutenir le maintien du lien entre le père incarcéré et son/ses enfant(s).

Par ailleurs, les relations de collaboration avec le service Itinérance de la Croix Rouge représentent un atout primordial pour maintenir le lien entre un père détenu et son/ses enfant(s). Ce service permet, lorsque des difficultés organisationnelles et/ou matérielles empêchent l'enfant d'être présent aux visites, de prendre en charge les navettes des enfants entre leur lieu de résidence et la prison. Ceci étant, le manque de bénévoles disponibles se fait ressentir. Nous devons malheureusement constater qu'un certain nombre de visites ne peuvent se mettre en place pour des raisons purement matérielles.

Outre ces services extérieurs, le Relais peut compter sur la très bonne collaboration avec la direction de Forest, le personnel ainsi que les agents pénitentiaires et les en remercie chaleureusement.

#### **4.1.2.2. Les Entretiens**

Un parent, même incarcéré, reste toujours un parent. Un parent avec ses interrogations, ses doutes, ses préoccupations, ses craintes. L'équipe du Relais Enfants-Parents veille donc à accueillir et à soutenir le détenu dans les questions liées à son rôle de parent. La fréquence des entretiens entre le détenu et le psychologue du Relais s'adapte à l'histoire particulière de chaque parent incarcéré mais aussi aux différents aménagements de sa peine (congé pénitentiaires, libération conditionnelle, transfert,...).

Les histoires de vie et les contextes familiaux complexes rencontrés par les intervenants demandent une attention particulière quant à l'écoute, aux réponses données et au suivi.

Les intervenants accordent le temps nécessaire selon l'histoire particulière de chaque parent-incarcéré. Ces entretiens et suivis sont marqués par le rythme du séjour.

#### **4.1.2.3. Visites**

Le Relais Enfants-Parents encadre des visites de deux types à la prison de Forest : les visites individuelles et les visites collectives.

Les visites individuelles ont lieu entre un seul parent détenu et son/ses enfant(s). Ces visites sont, pour la plupart du temps, mises en place suite à une contrainte judiciaire (SAJ/APJ/TJ). Elles sont aussi parfois préférées à une visite collective en raison d'une longue séparation entre les enfants et leur père ou d'une autre difficulté spécifique.

Quant aux visites collectives, elles ont lieu deux fois par mois en après-midi (les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis) et rassemblent plusieurs pères détenus avec leurs enfants en salle de visite.

A Forest, au cours de l'année 2017, 20 visites collectives ont pu avoir lieu. La visite se passe dans la salle de visite de la prison où le Relais offre un espace convivial avec des jouets, des livres et du matériel créatif pour dessiner et bricoler. Globalement, toutes les familles qui remplissaient les conditions et qui en ont fait la demande ont pu bénéficier des visites collectives Relais Enfants-Parents au rythme de deux fois par mois. Parmi celles-ci, et grâce à la collaboration avec la direction de la prison de Forest, des visites-fêtes ont pu être organisées (fête des pères, fête de Pâques, anniversaires, Fête de Saint-Nicolas). Lors de chacune de ces visites festives, nous proposons un goûter, offert par la direction de la prison, des photos du parent-détenu et de son enfant ainsi qu'une activité créative adaptée au thème de la fête. Le prix des photos est pris en charge par notre association. Lors de ces fêtes, un autre adulte de la famille peut accompagner l'enfant.

Les visites collectives permettent au parent et à son/ses enfant(s) de se retrouver autour de jeux de société, de livres, de dessins et de bricolages.

Nous déplorons néanmoins l'état de certains de ces jeux (incomplets, usés ou sales). Certains parents détenus, bien qu'ils apprécient que des jeux et du matériel de bricolage soient mis à disposition, demandent leur renouvellement.

#### 4.1.2.4. Projets 2018

Comme évoqué plus haut, suite à plusieurs changements (les congés pénitentiaires, le changement d'intervenants, ...), le Relais reçoit peu de demandes de la part des détenus. Nous souhaitons dès lors rendre les missions du Relais plus visibles et en faciliter l'accès pour chaque détenu. Pour ce faire, des affiches explicatives ont été placardées au sein de la prison (dans les ailes A, B et New C ainsi qu'en salle de visite) et une lettre d'informations a été distribuée aux détenus de Forest.

Au cours de l'année 2018, nous voulons également renouveler le matériel mis à disposition des pères et de leurs enfants dans la salle de visite. Certains jeux de société sont incomplets ou usés, les tapis et mousses sont sales. Nous désirons que l'endroit puisse être aussi convivial que possible et permettre aux enfants d'expérimenter différentes activités avec leurs pères.

#### 4.1.2.5 Statistiques pour Forest

	En 2017
Nombre de dossiers détenus ouverts	11
Nombre de dossiers détenus fermés	5
Nombre de dossiers détenus Suivis	33
Nombre de dossiers enfants ouverts	22
Nombre de dossiers enfants fermés	14
Nombre de dossiers enfants suivis	75

Lieu de vie de l'enfant	En 2017	%
Famille d'accueil	1	2
Famille élargie	4	5
Mère	64	85
Père	0	0
Institution	6	8
Prison	0	0
Seul	0	0
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>100 %</b>

Situation de l'autre parent	En 2017	%
Décédé	1	1.5
Séparé	29	41.5
Incarcéré	0	0
ok	39	85
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>100 %</b>

Type de dossier	En 2017	%
Relais	0	0
SAJ	4	5
SPJ	3	4
Tribunal	0	0
Tribunal Jeunesse	1	1.5
Parent détenu	67	89.5
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>100 %</b>

	En 2017
Nombre de visites collectives	20
Nombre d'enfants présent lors des visites collectives	103
Nombre de visites encadrées	1
Nombre d'enfants présent lors des visites encadrées	0
Nombre d'entretiens individuels	80

### **4.1.3. Prison de Saint Gilles**

#### **Descriptif**

Prison d'hommes

Maison d'arrêt

Annexe psychiatrique depuis octobre 2016.

Centre de médecine chirurgicale (CMC)

Prison ancienne datant de 1884

#### **Intervenants Relais (2017)**

Dalia Wexler (janvier-juillet)

Marie Sépult (janvier-mars)

Joan Reyes (janvier-juillet)

Amandine Bosquet (avril-décembre)

Tim Stroobandt (août-décembre)

**Volontaire** : Nelly Keutgen (janvier-décembre)

#### **4.1.3.1. Cadre et contexte**

Dorénavant, la prison de Saint Gilles est uniquement une maison d'arrêt. La « maison d'arrêt » de Saint Gilles comme première étape sur le parcours de la personne arrêtée à Bruxelles représente un choc tant symbolique que réel de la séparation entre un père de famille et ses enfants. C'est le début d'un séjour dans une réalité inconnue où les premiers jours d'arrestation sont un coup dur pour toute la famille avec la séparation brutale et la rupture de la vie quotidienne. Par son statut de maison d'arrêt, Saint-Gilles est une prison où l'on peut constater un va-et-vient important.

Anciennement à Forest, l'annexe psychiatrique est maintenant installée dans le "préfab", accessible via l'aile A.

Les relations de collaboration entre la direction de la prison et les intervenants du Relais Enfants Parents sont positives et constructives. La coordination entre le REP et la direction générale passe par un adjoint à la direction qui est l'interlocuteur du REP (actuellement, Madame Mornard et Madame Hubien).

#### **4.1.3.2. Entretiens**

Depuis juillet 2017, le Relais Enfants-Parents utilise un local mis à sa disposition (plages horaires définies). Ce local est partagé entre plusieurs services extérieurs : REP, SLAJ et la police. Nous utilisons ce local les lundis matin et jeudis après-midi. Ce local nous permet de réaliser des entretiens dans le respect de notre éthique et notre déontologie de travail. Il nous permet également d'être centrés sur la parole du sujet et de ne pas être perturbés par le contexte externe (exemple : couloir social).

Les intervenants accordent du temps selon l'histoire particulière de chaque parent-incarcéré. Ces entretiens et suivis sont marqués par le rythme du séjour. Souvent les personnes arrêtées sont en attente d'une audience au tribunal, de la visite de leur avocat et de l'aboutissement de leur dossier pénal.

Les détenus sollicitent un entretien avec le REP en envoyant directement via un billet de rapport leur demande. Toutefois, nous déplorons le délai de réception de ces billets de rapport qui peuvent parfois nous parvenir avec 2 à 3 semaines de retard. Ceci constitue une problématique, dans la mesure où Saint-Gilles est une maison

d'arrêt et qu'en conséquence la situation carcérale du détenu peut rapidement changer.

Au-delà du circuit classique des billets de rapport pour solliciter un entretien, beaucoup de demandes nous sont parvenues par l'intermédiaire des services partenaires externes, le SPS, les Visiteurs-bénévoles dans les prisons, les familles, etc. C'est, nous semble-t-il, la confirmation de la reconnaissance du Relais Enfants Parents en tant que Service - Lien spécialisé dans l'accueil et le traitement des dossiers relatifs au soutien à la parentalité dans le système carcéral. Dans le cadre d'une confidentialité partagée, une continuité s'intensifie qualitativement dans la collaboration avec le SPS de Saint-Gilles où des soutiens sont organisés conjointement selon la demande des détenus. Toutes les questions concernant la problématique du lien parent-enfants nous sont directement relayées et sont rapidement traitées.

Nous effectuons en moyenne 8 nouvelles demandes de suivis par mois (sans pour autant que cela débouche sur des visites collectives). Ceci attestant bien du fait du nombre important de dossiers pris en charge par les intervenants du Relais, mais surtout de l'importance de l'existence de notre service dans cet établissement. Si les résultats ne sont pas forcément perceptibles au premier regard, ils sont néanmoins importants, car ils jettent les bases de la future collaboration une fois la peine prononcée pour le détenu. En effet, le REP ayant 9 prisons à gérer souvent les dossiers se distribuent en interne en fonction du transfert, ou si besoin est aux services extérieurs.

Dans les situations les plus problématiques, par exemple un conflit parental/conjugal, la présence du Relais permet d'assurer la continuité des visites afin de préserver l'enfant de l'impact de ces conflits sur son bien-être. Ceci étant si les parents ne sont pas en mesure de nourrir une triangulation adéquate avec l'enfant, le Relais permet à chaque parent de pouvoir maintenir un lien dans lequel l'enfant peut s'épanouir.

#### **4.1.3.3. Visites collectives et anniversaires**

Les visites ont lieu 4 mercredis par mois de 15h40 à 17h00.

Depuis que la prison de Saint Gilles s'est transformée en prison d'arrêt, les transferts vers d'autres prisons ou institutions sont très fréquents ainsi que des libérations conditionnelles ou définitives. De ce fait, le nombre de participants aux visites collectives a diminué et ce nombre varie également beaucoup en fonction des semaines.

Il est également à noter que la plupart des enfants venant à Saint-Gilles sont accompagnés par leurs mères. Il arrive donc, régulièrement, que malgré nos rappels, certaines mères ne se présentent pas avec les enfants le jour de la visite, alors que ceux-ci ont été inscrits sur la liste. Nous essayons aujourd'hui d'être plus stricts dans notre manière de faire avec les mères, tout en respectant leurs difficultés.

Depuis 2017, l'inscription des enfants aux visites collectives a été simplifiée en collaboration avec la direction. Chaque lundi, le Relais fournit à la direction de Saint-Gilles, une liste des participants pour la visite du mercredi.

Une partie des demandes que nous adressent les détenus ne peuvent aboutir, car ils n'ont plus de contact avec leurs enfants, et ce, soit déjà avant l'incarcération, soit à cause de l'incarcération qui peut exacerber la difficulté de collaboration entre les parents. Dans ce cas, nous renvoyons les détenus vers un avocat de la famille. Le dossier est donc considéré en « suspend » et ceux-ci reviennent vers nous lorsque le jugement est établi et que le Relais peut organiser des visites. Nous devons alors travailler le lien parent-enfant dans un contexte difficile de rupture où l'enfant n'a parfois plus eu de contact avec son parent depuis plusieurs mois/années.

Nous organisons des visites festives telles que la Saint-Nicolas, Pâques, fêtes des Pères pendant lesquelles un

adulte est autorisé à se joindre aux pères détenus (souvent la mère des enfants) afin de célébrer en famille ces moments. Lors de ces fêtes, nous prenons des photos remises en 2 exemplaires aux parents détenus.

L'Établissement de Saint-Gilles participe dans l'agrément des fêtes en fournissant tous les goûters sollicités par le Relais Enfants Parents. Par ailleurs, plusieurs anniversaires d'enfants ont pu être célébrés où chaque enfant a « soufflé » ses bougies avec son papa qui lui a offert son cadeau. A cette occasion, les autres enfants et parents chantent et partagent le gâteau d'anniversaire dans un esprit festif et convivial.

La régularité hebdomadaire des visites participe au soutien réel des relations de confiance que nous induisons avec les enfants, les papas ainsi que les familles élargies (lors des visites-fêtes).

C'est dans un cadre récréatif et ludique, appelé le « Tri lieux », pour les papas et les enfants de tous âges que ces rencontres se réalisent. La particularité du « Tri lieux » relève de sa triple fonctionnalité en fonction de ses 3 espaces :

**L'espace sensori-moteur** - La grandeur de la salle de visite de Saint Gilles permet aux enfants de jouer largement à des jeux sensori-moteurs. Avec les blocs de psychomotricité, l'enfant peut construire avec son parent ce qui représente son vécu au besoin actuel. Certains enfants construisent des voitures, d'autres des bancs d'école, d'autres des tours à casser, d'autres encore construisent des prisons. Ces constructions leur permettent de partager avec leur parent leur vécu émotionnel dans un climat de confiance et d'intimité.

**L'espace de jeux symboliques et de société** - En fonction de son âge et de ses préférences, l'enfant peut venir chercher un ou plusieurs jeux qui lui conviennent.

**L'espace de détente** - Des mousses et blocs de détente sont également disponibles.

La vaste configuration de la salle de visite permet aux papas de préserver l'intimité de la rencontre avec les enfants tout en bénéficiant de la présence bienveillante des intervenants du Relais Enfants Parents, créant ainsi des échanges intra et interfamiliaux riches et dynamiques. En été, à Saint-Gilles, nous avons également la possibilité d'aller au « jardin ».

Il y a, lors de chaque visite, un respect mutuel entre les familles et le Relais Enfants Parents ainsi qu'une gratitude partagée. Nous mettons un point d'honneur à la dimension humaine de la relation entre le parent et son enfant, dans tout ce qu'elle contient de vivant, de positif et de constructeur. Nous pensons que ces moments de plaisir partagés peuvent aider le parent à ne plus retomber dans une situation où sa liberté et sa dignité humaine sont mises à mal.

Les visites d'anniversaire et les visites-fêtes sont l'illustration symbolique d'un climat de solidarité familiale et conviviale qui caractérise les festivités du monde hors prison. Cette proactivité induit un climat d'un rendez-vous que nul ne souhaite rater sous aucun prétexte. Lors des fêtes que nous organisons (Pâques, fêtes des pères et Saint-Nicolas) nous proposons aux familles de réaliser avec leur(s) enfant(s) une création particulière.

L'accès aux visites Relais pour les papas en régime strict est dorénavant autorisé par la direction de Saint-Gilles, sans toutefois être systématique. Une évolution notable et satisfaisante dans la mesure où l'accès aux visites est toujours assuré aux enfants. En effet, il arrivait auparavant que, par manque d'information, certains enfants se voyaient refuser l'entrée à la visite.

Toutefois, nous regrettons qu'il soit si compliqué d'avoir accès à la salle VHS (visite hors surveillance). En effet, dans certaines situations, il nous semble primordial de ne pas mettre les enfants directement dans des visites collectives et ce pour plusieurs raisons en lien avec la relation ou la non relation entre l'enfant et son parent. Nous devons donc organiser nos rencontres en salle de visite, uniquement le matin quand celle-ci n'est pas prise par des visites « à table ». Malheureusement, les mères sont souvent réticentes à l'idée de faire manquer

l'école aux enfants. Il serait donc important que nous puissions avoir accès à cette VHS afin de garantir au mieux la relation entre l'enfant et son parent et de proposer un cadre de rencontre adéquat pour tous. Toutefois, nous sommes conscients que le nombre de détenus à Saint-Gilles est très important et qu'il est difficile de pouvoir avoir accès à la salle VHS sachant que la liste d'attente est déjà longue pour tous les détenus.

Un Coordinateur local socio-culturel fédération Wallonie Bruxelles assure la coordination et le Relais entre les directions pénitentiaires et les services externes. Ses missions regroupent deux services SLAJ-Asbl et le Relais Enfants Parents en tant que Service-lien. Son apport dans la facilitation et la clarification des informations entre les Directions des établissements pénitenciers et notre service Relais Enfant Parent a été d'un soutien très appréciable.

Étant donné le nombre important de visites à Saint-Gilles, 4 par mois, nous fonctionnons en roulement d'intervenants Relais avec l'appui d'une bénévole. Les visites Relais se déroulent toujours en présence d'un des deux intervenants Relais et d'une bénévole dont l'aide est précieuse dans la réalisation de ces visites.

#### **4.1.3.4. Croix Rouge Itinérante**

La participation du service Itinérance Croix-Rouge permet à certains enfants de pouvoir participer aux visites malgré des conditions de vie qui pourraient limiter leur présence aux visites (temps, coût, logistique). Ceci étant le manque de bénévoles disponibles se fait ressentir. Nous devons malheureusement constater qu'un certain nombre de visites ne peuvent se mettre en place pour des raisons purement matérielles.

#### **4.1.3.4. Conclusions**

Les entretiens et les visites se sont effectués avec beaucoup d'intérêt pour les bénéficiaires.

Le dispositif particulier du Relais Enfants Parents où l'enfant peut s'exprimer dans toute sa singularité grâce aux jeux et aux activités qui soutiennent son développement permet une qualité de relation entre l'enfant et son parent. C'est sur base de cette singularité relationnelle que nous travaillons, en entretiens individuels, les questions liées à la parentalité.

Nous remplissons ainsi notre mission de soutien au lien, à la parentalité en particulier et nous sommes convaincus que ce travail aide le parent dans son processus de réintégration, une fois sorti du milieu carcéral. Ce travail permet également d'aider l'enfant dans la continuité de sa relation avec son parent. Dans des moments plus compliqués, le Relais est également présent au côté de l'enfant pour recueillir ses questions et difficultés. L'année 2017 a été pour le Relais à Bruxelles, une année de changement au niveau des intervenants. Depuis août, l'équipe de Bruxelles est stabilisée à la suite de l'arrivée de deux nouveaux psychologues. Cela n'aura pas échappé aux directions des prisons avec qui nous avons échangé. Un avenir plus serein peut être envisagé, nul doute que le climat de confiance et de partenariat vers une bonne collaboration avec la direction ira en s'améliorant pour 2018.

#### 4.1.3.4 Statistiques pour Saint-Gilles

	En 2017
Nombre de dossiers détenus ouverts	46
Nombre de dossiers détenus fermés	23
Nombre de dossiers détenus Suivis	75
Nombre de dossiers enfants ouverts	97
Nombre de dossiers enfants fermés	40
Nombre de dossiers enfants suivis	157

Lieu de vie de l'enfant	En 2017	%
Famille d'accueil	3	0
Famille élargie	6	4.5
Mère	120	86
Père	0	0
Institution	12	9
Prison	1	0.5
Seul	0	0
<b>Total</b>	<b>142</b>	<b>100 %</b>

Situation de l'autre parent	En 2017	%
Décédé	3	2
Séparé	100	67
Incarcéré	2	1.5
ok	45	30
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>100 %</b>

Type de dossier	En 2017	%
Relais	0	0
SAJ	2	1.5
SPJ	10	7
Tribunal	0	0
Tribunal Jeunesse	4	3
Parent détenu	130	89
<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>100 %</b>

	En 2017
Nombre de visites collectives	37
Nombre d'enfants présent lors des visites collectives	243
Nombre de visites encadrées	17
Nombre d'enfants présent lors des visites encadrées	14
Nombre d'entretiens individuels	253

#### 4.1.4 Statistiques pour l'arrondissement judiciaire de Bruxelles

	En 2017
Nombre de dossiers détenus ouverts	77
Nombre de dossiers détenus fermés	42
Nombre de dossiers détenus Suivis	144
Nombre de dossiers enfants ouverts	162
Nombre de dossiers enfants fermés	80
Nombre de dossiers enfants suivis	302

Lieu de vie de l'enfant	En 2017	%
Famille d'accueil	12	4.5
Famille élargie	22	8
Mère	178	66
Père	22	8
Institution	32	12
Prison	3	1
Seul	0	0
<b>Total</b>	<b>269</b>	<b>100 %</b>

Situation de l'autre parent	En 2017	%
Décédé	6	2
Séparé	174	61
Incarcéré	2	1
ok	102	36
<b>Total</b>	<b>284</b>	<b>100 %</b>

Type de dossier	En 2017	%
Relais	0	0
SAJ	24	8.5
SPJ	29	10
Tribunal	0	0
Tribunal Jeunesse	10	3.5
Parent détenu	225	78
<b>Total</b>	<b>264</b>	<b>100 %</b>

	En 2017
Nombre de visites collectives	79
Nombre d'enfants présent lors des visites collectives	398
Nombre de visites encadrées	54
Nombre d'enfants présent lors des visites encadrées	28
Nombre d'entretiens individuels	581

## **4.2. Arrondissement judiciaire du Hainaut**

### **4.2.1 Prison de Jamioulx**

#### **Descriptif**

Prison pour hommes

Maison d'arrêt

Annexe psychiatrique

Capacité : 232 places (une section fermée)

Prison dite moderne

#### **Intervenants**

Yolima Blanco Morales

Virginie Temmerman

#### **4.2.1.1. Cadre et contexte**

Il est à noter que la collaboration entre les intervenants du REP et la prison de Jamioulx est remarquablement positive et porteuse. Le personnel de la prison (direction, agents et Service Psycho-Social) soutient le projet REP qui sont des acteurs à part entière.

Nous avons rencontré des difficultés d'ordre organisationnel (temps d'attente, refus, indisponibilité des locaux pour les entretiens, absence d'ordinateur ou de téléphone à disposition, ...). Ces difficultés récurrentes empêchent de mener le travail de manière optimale.

#### **4.2.1.2. Les Entretiens**

Les entretiens ont pour but de recevoir la demande du détenu, et d'assurer ensuite son suivi quant à son lien avec ses enfants.

Jusqu'en 2014, ces entretiens avaient lieu uniquement en parloir avocat. Il est important de souligner qu'il n'existe que quatre « parloirs avocat » au sein de la prison de Jamioulx. Ceux-ci sont utilisés par le REP, le SAD, d'autres services extérieurs (alphabétisation, visiteurs de prison, etc.), la police, les avocats, ainsi que pour certaines visites de détenus avec leur famille, etc. Ceci ne manquait pas de poser régulièrement un problème pour bénéficier d'un local pour nos entretiens. De plus, seul un de ces parloirs bénéficie d'un téléphone, pourtant nécessaire au bon déroulement de certains entretiens avec les détenus ou pour nous permettre de mettre à profit les moments d'attente « hors entretien » pour avancer dans nos multiples démarches.

Depuis novembre 2014, et afin de pallier à ces difficultés, la direction de la prison autorise les intervenants du REP à bénéficier d'un bureau au sein du service psycho-social (SPS) pour recevoir les détenus en entretien, sous réserve de disponibilité. Ce bureau dispose également d'un téléphone et d'un ordinateur, ce qui facilite grandement le travail des intervenants lorsqu'un de ces bureaux est disponible.

Cependant, nous constatons une insuffisance chronique de bureaux disponibles (travaux, nettoyage, absence d'ordinateur...), ce qui contraint régulièrement les intervenants du REP à utiliser à nouveau les parloirs avocat et qui a grandement compliqué le travail en prison.

L'indisponibilité des parloirs est un problème majeur et récurrent au sein de l'établissement. Depuis les évasions de juillet 2011, les mesures de sécurité se sont intensifiées. Ainsi, il n'est plus possible d'appeler des détenus en

entretien lorsqu'il y a des mouvements internes dans la prison (que ce soit pour le REP, pour le SPS, pour le SAD, etc.). Ces mouvements jalonnant toute la journée (visites, préau, repas, etc.), cela réduit considérablement le nombre d'entretiens réalisables sur notre journée de présence à Jamioulx.

#### **4.2.1.3. Visites collectives, « Espace enfants »**

Deux visites collectives par mois sont organisées les premiers et troisièmes mercredis du mois de 13h45 à 15h15. Depuis début 2017, l'horaire des visites de la prison a été modifié, ce qui complique grandement la préparation de la salle de visite pour l'arrivée des enfants et l'accueil de ces derniers. En effet, il ne reste aux intervenants du REP que dix minutes prévues pour mettre en place la salle avant d'aller accueillir les enfants à l'entrée de l'établissement. Pour y remédier tant bien que mal, la Direction de la prison a autorisé la présence de deux « pères détenus » (rémunérés pour leur tâche) dont l'aide est précieuse pour l'installation de la salle.

Deux agents pénitentiaires sont présents lors des visites REP. Ils adoptent une autre position que lors des visites « à table » (plus accueillante, plus en retrait). Le nombre d'enfants participants aux visites collectives a augmenté de 2016 à 2017 (à vérifier Mau). Cependant, malgré un nombre très important de demandes, celles-ci n'aboutissent pas à la mise en place de rencontres lors des visites collectives. Plusieurs raisons se révélant dans notre pratique clinique quotidienne peuvent l'expliquer :

- Etant donné la prédominance de prévenus, nombre d'entre eux quittent rapidement l'établissement (transfert vers une prison de peine car condamnés, acquittement, libération conditionnelle, bracelet électronique, ...).
- L'isolement géographique de la prison. Certaines mères éprouvent des difficultés à effectuer le trajet (au niveau de la facilité d'accès, financier, etc.) et beaucoup ne souhaitent pas confier leurs enfants aux volontaires de la Croix-Rouge du service Itinérances. Venir jusqu'à la prison se révélant parfois un vrai « parcours du combattant », beaucoup d'entre elles préfèrent alors aller en visite « à table » avec leurs enfants.
- Pour beaucoup de détenus, le REP est une association qui intervient lorsque « on est en conflit avec la maman ». Par ailleurs, force est de constater que pour beaucoup de pères détenus, le lien à l'enfant s'inscrit par la mère : il leur est donc difficile d'imaginer avoir accès à leur enfant, hors présence de celle-ci. L'incarcération incarne souvent une épreuve pour un couple, qui met à mal sa pérennité. Cependant, on constate que, bien souvent, les couples restent unis durant la détention préventive.

#### **4.2.1.3. Visites collectives, « Espace enfants »**

Les visites encadrées individuelles se déroulent en parloir avocat. Depuis 2011, profitant de l'application effective de la Loi de principes, la prison de Jamioulx a aboli le régime « détenus accompagnés » où étaient placées automatiquement (sauf volonté contraire du détenu) les personnes incarcérées pour « faits de mœurs ». Ces détenus connaissent donc à présent un régime carcéral identique à tout autre détenu. Par contre, pour le bien-être de l'enfant, le Relais Enfants-Parents maintient la mise en place de « visites individuelles » (ou encadrées) pour ce type de faits.

#### **4.2.1.5. Groupe organisateur**

Un groupe organisateur se réunit environ toutes les six semaines (entre deux visites festives) durant une heure environ. Ce groupe réunit généralement un membre de la direction, trois membres du Service Psycho-Social, des pères détenus et les deux intervenants du REP. Les objectifs sont d'offrir un espace de réflexion et de discussion quant à l'intervention du REP au sein de la prison de Jamioulx. Il s'agit principalement d'identifier les besoins et les attentes, répondre aux difficultés, soumettre des projets, etc. ainsi que de permettre aux différents acteurs concernés de s'investir quant au cadre du REP et de porter le projet de celui-ci lors des festivités. Le « turnover » de la population carcérale et la difficulté identifiée pour les détenus de s'inscrire dans un projet à long-terme sont des obstacles rencontrés dans l'organisation de ce Groupe Organisateur.

#### 4.2.1.6. Visites Festives

Six visites festives ont été organisées en 2017 : Janvier – Carnaval – Printemps – Fête des Pères – Rentrée – Saint-Nicolas. Elles sont parfois dédoublées en fonction du nombre de participants. En pratique, le déroulement d'une visite festive remplace une visite collective « habituelle ». Ces visites festives revêtent un sens tout particulier et important au sein de la prison de Jamioulx, notamment parce qu'elles sont portées par l'ensemble des participants du Groupe Organisateur : participation à la décoration de la salle, à la préparation du buffet et à la visite. De plus, elles favorisent le lien familial particulièrement mis à mal lors d'une détention préventive. Ces visites permettent également au père détenu de rester « en phase » avec les différents événements qui jalonnent une année de vie chez l'enfant.

#### 4.2.1.7. Projets 2017-2018

Une campagne d'affichage et de nouveaux flyers ont été réalisés au REP et placés aux endroits stratégiques de la prison (cellulaire, salle d'attente, parloir avocat, etc.). Ils permettent une meilleure visibilité et information pour les papas détenus.

Recherche de bénévoles : le REP cherche des bénévoles afin d'aider les intervenants durant les visites collectives (mise en place de la salle de visite, trajets des enfants au sein de l'établissement, encadrement durant la visite).

Il faudrait également, à l'avenir, une réelle augmentation du nombre d'heures de travail à la prison de Jamioulx. En effet, nous constatons, de manière chronique, une liste d'attente de nouvelles demandes qui ne peuvent être traitées dans un délai raisonnable. Nous aimerions de ce fait pouvoir augmenter le temps de travail des intervenants au sein de la prison.

#### 4.2.1.8 Statistiques pour Jamioulx

	En 2017
Nombre de dossiers détenus ouverts	33
Nombre de dossiers détenus fermés	27
Nombre de dossiers détenus Suivis	86
Nombre de dossiers enfants ouverts	63
Nombre de dossiers enfants fermés	55
Nombre de dossiers enfants suivis	181

Lieu de vie de l'enfant	En 2017	%
Famille d'accueil	4	2.5
Famille élargie	7	4
Mère	143	83
Père	0	0
Institution	17	10
Prison	1	0.5
Seul	0	0
<b>Total</b>	<b>172</b>	<b>100 %</b>

Situation de l'autre parent	En 2017	%
Décédé	3	2
Séparé	103	63
Incarcéré	1	1
ok	58	33.5
<b>Total</b>	<b>165</b>	<b>100 %</b>

Type de dossier	En 2017	%
Relais	1	1
SAJ	31	20
SPJ	16	10
Tribunal	0	0
Tribunal Jeunesse	3	2
Parent détenu	113	66
<b>Total</b>	<b>164</b>	<b>100 %</b>

	En 2017
Nombre de visites collectives	23
Nombre d'enfants présent lors des visites collectives	164
Nombre de visites encadrées	28
Nombre d'enfants présent lors des visites encadrées	4
Nombre d'entretiens individuels	321

## 4.2.2. Prison de Mons

### Descriptif

Maison d'arrêt et de peine + annexe psychiatrique

Une section Hommes et une section Femmes

Capacité et population réelle en février 2016

Femmes : 50 places pour les détenues (idem)

### Intervenants

Virginie Temmerman,

Mélissa Hermand (janvier à novembre 2017),

Floriane Wallaert (novembre à décembre 2017)

#### 4.2.2.1. Cadre et contexte

La prison de Mons est un établissement ancien (1870) dont certaines parties (notamment la salle de visite) sont en cours de rénovation. Malgré sa relativement grande capacité, Mons accuse une surpopulation carcérale importante, au niveau de l'ensemble des sections, ce qui tend à instaurer des conditions de travail assez difficiles, tant pour le personnel pénitentiaire que pour les intervenants extérieurs.

La prison est divisée en un quartier hommes et un quartier femmes.

#### 4.2.2.2. Entretiens Individuels

##### Quartier hommes

Les entretiens se déroulent principalement dans deux parloirs sociaux ou, en cas d'indisponibilité, dans les parloirs avocat (2) mis à disposition, séparés du cellulaire. Ceux-ci sont utilisés et doivent être partagés entre un nombre important d'intervenants extérieurs (autres services, bénévoles, policiers, avocats ...) afin d'accomplir leur mission. Les avocats étant prioritaires, il n'est pas toujours évident de pouvoir disposer d'un lieu. De plus, nous ne pouvons pas réserver de local, ce qui induit toujours un caractère aléatoire à la réalisation d'un entretien avec le détenu.

De manière générale, nous ne rencontrons pas de difficulté pour l'occupation de ces locaux. Toutefois, et malgré une collaboration étroite tant avec la direction qu'avec les agents, il reste parfois difficile d'effectuer des entretiens. En effet, même si nous occupons un local, la configuration ne permet pas une communication directe entre les agents du centre et les intervenants. Le manque de personnel pénitentiaire étant assez fréquent et les mouvements réguliers, l'attente est souvent longue avant l'arrivée du détenu, et ce même lors de sa « non venue ».

Au niveau plus spécifique de notre mission du maintien du lien, nous constatons également que les parloirs avocats/sociaux ne sont pas toujours très adaptés à un entretien à divers niveaux : accueil de la personne, cadre contenant, visibilité des personnes qui passent dans le couloir, confidentialité... qui mettent parfois à mal la personne qui est en train de se livrer.

Les caractéristiques de la population détenue à Mons (longues peines, situations familiales complexes) nécessitent souvent des entretiens de suivi sur une longue période en collaboration et/ou demande de différentes instances telles que le SAJ/SPJ, tribunal de la jeunesse ce qui a pour conséquence une charge de travail considérable limitant une réponse rapide aux nouvelles demandes. Il existe actuellement une liste d'attente de prise en charge au quartier hommes.

Pour répondre à ces difficultés, nous continuons à demander à la direction de la prison la possibilité d'occuper un bureau spécifique afin d'effectuer nos entretiens à l'intérieur du cellulaire, ceci afin d'assurer une plus grande visibilité de notre service et d'obtenir un contact plus direct avec le centre lors des appels des détenus, mais également afin de répondre à notre questionnement clinique de l'accueil d'une personne en entretien.

De même, une demande d'obtention d'un bureau avec un moyen de communication vers l'extérieur (téléphone, ordinateur,...) avait été faite afin de rentabiliser notre temps d'attente mais également de pouvoir joindre plus facilement les différents intervenants avec lesquels nous travaillons en étroite collaboration dans la plupart des situations que nous rencontrons à Mons, tels que le SAJ ,SPJ , les différents lieux de vie des enfants, Croix-Rouge itinérance...Une collaboration entre le Relais et le SAD de Mons avait été entamée pour répondre de manière partielle à cette demande, mais aucune suite n'y avait été accordée.

### **Quartier Femmes**

Les entretiens se déroulent de manière plus fluide, malgré le fait que l'unique bureau mis à disposition pour tous les services sociaux (pourvu d'un téléphone et d'un ordinateur) est bien souvent occupé par d'autres activités. Cela nous amène à rencontrer fréquemment les mamans dans le parloir avocat ou dans la chapelle. Heureusement, la collaboration avec les agents y est, de manière générale, très positive, ce qui facilite grandement le travail.

#### **4.2.2.3. Les « Espaces-enfants », Hommes-Femmes**

Depuis octobre 2015, les visites collectives sont mixtes et se font donc conjointement avec les hommes et les femmes.

Nous accueillons en moyenne une dizaine d'enfants, les deuxièmes et quatrièmes mercredis du mois, de 13h30 à 15h00.

Il y a plusieurs spécificités liées à la prison de Mons :

- La majorité des enfants vient rendre visite à leur parent grâce à l'intervention des volontaires de la Croix-Rouge. Nous sommes donc tributaires de la disponibilité des volontaires.
- Les Services d'Aide à la Jeunesse et de Protection Judiciaire interviennent dans nombre de situations et accordent ou refusent le droit de visite, ce qui influence forcément la présence ou non des enfants. De plus, en cas d'avis favorable pour des rencontres entre l'enfant et son parent, celles-ci sont parfois accordées pour un encadrement individuel.
- Nombreux enfants sont en bas-âge et ne savent pas – ou à peine – marcher, ce qui complique le parcours pour atteindre la salle étant donné le nombre d'obstacles tels que les escaliers, les nombreuses portes lourdes et en métal... Nous espérons que l'accès à la nouvelle salle de visite sera plus aisé.
- Cette année, un certain nombre de détenus ont été transférés et un grand nombre de papas dont nous étions en charge ont été libérés. De nouvelles familles ont donc pris part aux visites organisées par le Relais Enfants-Parents.
- Durant ces visites, l'ambiance est conviviale. Il s'agit d'un moment où parents et enfants peuvent partager des instants où se mêlent tendresse, activités et jeux.

#### **4.2.2.4. Les visites fêtes, Hommes-Femmes**

Nous avons organisé, en 2017, 4 visites fêtes (avec accompagnants – sauf Carnaval) : Carnaval, Fête du Printemps, fête des Pères/Mères et Saint-Nicolas. En pratique, le déroulement d'une visite festive remplace une visite « habituelle ». Lors de ces visites, un bricolage est proposé aux enfants, la salle est décorée et un buffet est préparé. Ces visites permettent également au père détenu de rester « en phase » avec les différents événements qui jalonnent une année de vie chez l'enfant.

#### **4.2.2.5. Les groupes parentaux « soutien aux festivités »**

Les groupes ne se sont pas organisés au sein du Quartier Hommes et Femmes. Les changements récurrents d'intervenants et la diminution du temps de travail des intervenants ainsi que le nombre toujours croissant de demandes n'ont pas permis à ces groupes de perdurer.

#### **4.2.2.6. Les projets à Mons en 2016**

Pouvoir construire et assurer un cadre d'intervention du REP à Mons solide, dans l'ensemble des activités mises en place.

Nous voudrions pouvoir poursuivre et asseoir la collaboration avec la Direction, les agents, et les services extérieurs (SAD, ONE, ...)

Nous tenons à préciser qu'il y a, pour cette prison composée de deux quartiers, de nombreuses difficultés rencontrées par les intervenantes au regard d'une charge de travail sans cesse croissante et d'un horaire qui a diminué ces dernières années.

En 2018, nous espérons pouvoir mettre en place une collaboration consistante avec le SAD afin d'obtenir un local et un moyen de communication avec l'extérieur pour être moins freiné au quotidien et pouvoir aspirer à plus d'efficience.

Nous saluons l'initiative de la salle commune mixte (détenus hommes-femmes) et souhaitons maintenir cela et l'améliorer.

Il faudrait, à l'avenir, une réelle augmentation du nombre d'heures de travail à la prison de Mons. En effet, nous constatons que deux intervenants à  $\frac{1}{4}$  temps, donc un mi-temps (pour la gestion de deux quartiers (hommes et femmes) et les demandes toujours croissantes) est insuffisant. Nous aimerions de ce fait pouvoir augmenter le temps de travail des intervenants au sein de la prison.

#### 4.2.2.7 Statistiques pour Mons section homme et femme

##### Mons, quartier homme

	En 2017
Nombre de dossiers détenus ouverts	4
Nombre de dossiers détenus fermés	5
Nombre de dossiers détenus Suivis	69
Nombre de dossiers enfants ouverts	17
Nombre de dossiers enfants fermés	14
Nombre de dossiers enfants suivis	126

Lieu de vie de l'enfant	En 2017	%
Famille d'accueil	3	2.5
Famille élargie	13	11.5
Mère	85	76
Père	0	0
Institution	11	10
Prison	0	0
Seul	0	0
<b>Total</b>	<b>112</b>	<b>100 %</b>

Situation de l'autre parent	En 2017	%
Décédé	5	4.5
Séparé	76	68
Incarcéré	0	0
ok	31	27.5
<b>Total</b>	<b>112</b>	<b>100 %</b>

Type de dossier	En 2017	%
Relais	0	0
SAJ	20	17
SPJ	18	15
Tribunal	0	0
Tribunal Jeunesse	7	6
Parent détenu	73	62
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>100 %</b>

	En 2017
Nombre de visites collectives	22
Nombre d'enfants présent lors des visites collectives	136
Nombre de visites encadrées	54
Nombre d'enfants présent lors des visites encadrées	58
Nombre d'entretiens individuels	126

## Mons, quartier femme

	En 2017
Nombre de dossiers détenus ouverts	2
Nombre de dossiers détenus fermés	4
Nombre de dossiers détenus Suivis	11
Nombre de dossiers enfants ouverts	7
Nombre de dossiers enfants fermés	13
Nombre de dossiers enfants suivis	31

Lieu de vie de l'enfant	En 2017	%
Famille d'accueil	0	0
Famille élargie	3	13
Mère	0	0
Père	11	43.5
Institution	10	43.5
Prison	0	
Seul	0	
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>100 %</b>

Situation de l'autre parent	En 2017	%
Décédé	2	6.5
Séparé	25	83.5
Incarcéré	3	10
ok	0	0
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>100 %</b>

Type de dossier	En 2017	%
Relais	0	0
SAJ	8	31
SPJ	14	54
Tribunal	0	0
Tribunal Jeunesse	0	0
Parent détenu	4	15
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>100 %</b>

	En 2017
Nombre de visites collectives	7
Nombre d'enfants présent lors des visites collectives	23
Nombre de visites encadrées	21
Nombre d'enfants présent lors des visites encadrées	23
Nombre d'entretiens individuels	51

### 4.2.3 Statistiques pour l'arrondissement judiciaire du Hainaut

	En 2017
Nombre de dossiers détenus ouverts	39
Nombre de dossiers détenus fermés	36
Nombre de dossiers détenus Suivis	166
Nombre de dossiers enfants ouverts	87
Nombre de dossiers enfants fermés	82
Nombre de dossiers enfants suivis	338

Lieu de vie de l'enfant	En 2017	%
Famille d'accueil	7	2.5
Famille élargie	23	7.5
Mère	228	74
Père	10	3
Institution	38	12.5
Prison	1	0.5
Seul	0	0
<b>Total</b>	<b>307</b>	<b>100 %</b>

Situation de l'autre parent	En 2017	%
Décédé	10	3.5
Séparé	204	67
Incarcéré	4	1.5
ok	86	28
<b>Total</b>	<b>304</b>	<b>100 %</b>

Type de dossier	En 2017	%
Relais	1	0.5
SAJ	59	20
SPJ	48	16
Tribunal	0	0
Tribunal Jeunesse	10	3.5
Parent détenu	180	60
<b>Total</b>	<b>298</b>	<b>100 %</b>

	En 2017
Nombre de visites collectives	45
Nombre d'enfants présent lors des visites collectives	323
Nombre de visites encadrées	83
Nombre d'enfants présent lors des visites encadrées	81
Nombre d'entretiens individuels	498

## **4.3. Arrondissement judiciaire du Brabant Wallon**

### **4.3.1. Prison d'Ittre**

#### **Descriptif**

Prison pour hommes.

Maison de peine, dite de « haute sécurité »

Capacité : 420 places

Prison moderne, 2003

Prison essentiellement accessible en voiture et plus difficilement en transport en commun.

#### **Intervenants depuis janvier 2017**

Reyes Joan et Wexler Dalia : janvier à février 2017.

Bosquet Amandine et Hermand Mélissa : février 2016 à novembre 2017

Bosquet Amandine et Wallaert Floriane : depuis novembre 2017

Conteuse Hopi-Conte : Claire Goethals

#### **4.3.1.1. Cadre et contexte**

La prison d'Ittre est une prison de peine où les détenus purgent de longues périodes d'incarcération de plus de cinq ans. Les longues périodes de détention permettent aux intervenants d'une part, de nouer un lien avec les familles et avec les détenus, mais demandent d'autre part, un suivi plus appuyé et approfondi des situations.

Les relations de collaboration entre la direction de la prison et les intervenants du Relais Enfants Parents sont positives et constructives. La coordination entre le REP et la direction générale passe par un adjoint à la direction qui est l'interlocuteur du REP, monsieur Kina Olivier.

#### **4.3.1.2. Entretiens**

Les entretiens se déroulent au lieu-dit « Centre Médico », dans des locaux mis à disposition des intervenants « extérieurs ».

Ces entretiens ont pour but, tout d'abord, d'accueillir et d'analyser les nouvelles demandes adressées essentiellement par les détenus et en moindre mesure par des services psycho-sociaux ou juridiques. Dans un second temps, les entretiens permettent de suivre et de soutenir le lien enfant-parent.

Ces entretiens de soutien sont essentiels dans le cadre de notre mission. Ils permettent de travailler en profondeur des questions liées à la parentalité et d'accompagner les pères au plus près.

L'organisation du temps de travail permet d'allouer aux entretiens une demi-journée par semaine par intervenant, le reste du temps étant alloué aux démarches administratives à l'extérieur.

La collaboration avec les autres services est essentielle pour assurer un soutien global du détenu, dans sa situation de détention et dans sa situation familiale.

→ Quelques remarques et questionnements à ce sujet

Les nombreux mouvements internes présents au cours d'une journée au sein de la prison (visites, préau, repas, etc) ont un impact important sur le rythme de travail, fréquemment ralenti, et donc, sur le nombre d'entretiens réalisables sur notre journée de présence à Ittre. De plus, de nombreux pères-détenus travaillent durant la journée au sein de l'établissement, et ne sont pas toujours disponibles au moment où nous les appelons. Enfin, nous devons, parfois, faire face à des refus qui, eux aussi, perturbent l'organisation de notre demi-journée d'entretien.

En 2017, une demande a été faite à la direction de la prison, par les intervenants du Relais Enfants-Parents, pour avoir un bureau prédéfini (idéalement les lundis et mercredis matin, ou à défaut au moins les lundis) pour avoir accès à un téléphone et à un ordinateur afin d'effectuer le travail administratif. Cette demande n'a pas pu être satisfaite par manque de locaux. L'utilisation d'un téléphone est pourtant nécessaire lors de certains entretiens avec les détenus ou pour mettre à profit les moments hors entretiens, parfois très long, pour avancer dans nos multiples démarches. Auparavant nous avions un accès direct par téléphone vers l'extérieur. Or, cette possibilité n'existe plus. Une demande a également été faite auprès de la DGD (Direction générale des prisons) en 2014 concernant l'utilisation des téléphones portables professionnels afin de faciliter le travail à l'intérieur de l'établissement, mais cette demande a été également refusée.

La présence de deux intervenantes du Relais Enfants-Parents est nécessaire pour assurer le suivi des familles, mais aussi pour répondre aux nouvelles demandes qui nous sont adressées. Durant l'année 2017, les deux intervenantes ont pu recevoir toutes les nouvelles demandes dans un délai d'un mois maximum, en fonction des périodes et des transferts de papas. Une liste d'attente avait été créée en septembre 2016, depuis lors, celle-ci a pu être organisée de manière à limiter les délais d'attente au maximum. La présence de deux intervenantes est également indispensable lors des visites collectives pour assurer un soutien aux pères dans les moments plus difficiles avec leurs enfants car nombreux sont ceux en bas âge.

Les histoires de vie et les contextes familiaux rencontrés au sein de la prison d'Ittre sont complexes. Souvent les longues périodes de peine sont une source de difficultés pour la vie familiale. En effet, les enfants sont régulièrement au centre de conflits et de négociations entre les pères incarcérés et les mères à l'extérieur. Dans de nombreuses situations, nous devons également travailler en collaboration avec les services d'aide à la jeunesse et services de protection de la jeunesse. Ces services sont une aide dans la prise de contact avec la famille mais leurs actions peuvent parfois prendre du temps avant d'aboutir à une décision. Ceci demande un travail appuyé auprès des parents pour favoriser le maintien du lien entre les enfants et les pères emprisonnés.

Nous constatons que les entretiens se centrent essentiellement autour

- de demandes d'un relais vers l'extérieur, vers les institutions, vers les autorités judiciaires et également vers les familles ;
- de demandes concernant les démarches à effectuer concernant la reconnaissance de paternité et la mise en place de droits de visite ;
- de demandes de visites des enfants ou d'une reprise de contact suite à une rupture ;
- de questionnements et difficultés autour de la parentalité en tant que père incarcéré ;
- de demandes de mise en place de visites fêtes uniquement, afin de profiter d'un moment privilégié en famille et d'un cadre différent de celui des visites dites « à table ».

#### **4.3.1.3. Croix-Rouge**

La majorité des enfants venant rendre visite à leurs pères à la prison d'Ittre bénéficient de l'accompagnement des bénévoles de la Croix-Rouge. En effet, l'accès en transport en commun est coûteuse et compliquée.

Les bénévoles de la Croix-Rouge bénéficient, avant tout début de prise en charge d'un enfant, d'une formation réalisée par la Croix-Rouge en collaboration avec les psychologues du Relais Enfants-Parents. Ces formations ont pour objectif de préparer au mieux les bénévoles à cet accompagnement et aux difficultés qu'ils pourraient rencontrer. De plus, les bénévoles sont également suivis en interventions. Ces interventions sont également animées par la Croix-Rouge en collaboration avec le REP. Elles ont pour objectif de revenir sur diverses situations plus compliquées que les bénévoles rencontrent afin de dégager des pistes de réflexions pour continuer au mieux leur mission d'accompagnement.

#### **4.3.1.4. Hopi-conte**

Une conteuse est présente à l'accueil de la prison avant chaque visite collective.

Ce temps permet entre autres de diminuer les tensions durant le temps d'attente, qui est souvent chargé d'émotions et de faciliter les liens entre les enfants. En 2017, lors de la visite fête des Pères, un atelier conte a été organisé. Trois conteuses d'Hopi-conte ont participé à cette visite. Elles ont, pendant 30 minutes, raconté des histoires aux enfants et à leurs parents. Chacun étant libre d'y participer ou non. En amont, une rencontre avec la conteuse, Claire Goethals avait été organisée afin de réfléchir à la meilleure manière de procéder.

Dans le courant du mois de mars 2017, nous avons également essayé de mettre en place des groupes de paroles avec cette même conteuse. Toutefois, suite à des problèmes d'organisation interne à la prison, ceux-ci n'ont pas pu se mettre en place.

#### **4.3.1.5. Espace « Enfant »**

Deux visites collectives par mois sont organisées : tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis du mois de 13h30 à 15h00. En moyenne, une quinzaine d'enfants sont présents aux visites.

Le Relais Enfants-Parent dispose d'une salle de visite spacieuse et lumineuse pour les visites collectives. Cette salle est équipée d'armoires et d'un local pour stocker le matériel du « tri lieux » (espace moteur, espace créatif, espace détente).

Les visites sont encadrées par les intervenantes du REP, sans la présence des agents pénitentiaires. La présence de deux intervenantes est indispensable dans le cadre de ces visites. Une grande partie des enfants étant en bas âge, nous nous devons d'être d'autant plus vigilantes.

La préparation du matériel mis à la disposition des enfants, ainsi que son rangement sont assurés par les pères-détenus.

#### **4.3.1.6. Espace « Visite individuelle » ou « encadrée »**

Les visites « individuelles encadrée » se déroulent en grande majorité dans le local VHS (Visite Hors Surveillance) Famille, lieu adapté à un bon accueil pour les enfants. Les visites individuelles encadrées peuvent avoir lieu dans plusieurs cas : soit par mandat juridique, reprise de lien ou rupture de lien difficile, faits de mœurs, relation difficile entre l'enfant et son parent, situations de vie plus spécifiques et enfants en bas âges. L'accompagnement des familles dont le père est incarcéré pour « faits de mœurs » reste une question clinique complexe au sein de l'équipe du Relais. Ces situations, comme nous le constatons, nécessitent un accompagnement particulier.

Ces visites dites « individuelles » ou « encadrées » demandent un investissement particulier en terme de temps, de démarches, de préparation de la rencontre et lors des supervisions au REP.

En 2017, nous avons également reçu des demandes de pères-détenus pour des faits de terrorisme. Ces demandes sont en lien avec la présence de l'aile appelée « Deradex », aile regroupant les détenus ayant commis des faits en lien avec une activité terroriste. Ils sont systématiquement rencontrés par notre responsable terrorisme en interne, M. Tim Stroobandt. A ce jour, seuls deux papas issus de cette aile ont pu bénéficier de visites Relais Enfants-Parents de manière régulière.

#### **4.3.1.7. Visites fêtes**

Trois visites fêtes ont été organisées en 2017 : la Fête de Pâques, la Fête des Pères et la Fête de Saint-Nicolas. Aux visites-fêtes, nous partageons un goûter offert par la prison et prenons des photos de chaque enfant avec son parent.

Lors des visites fêtes, nous proposons un bricolage à réaliser en famille. La création de ce bricolage a une valeur

hautement symbolique, car les enfants peuvent ainsi rapporter avec eux un petit quelque chose de leur parent.

À la visite de Saint-Nicolas, un bénévole « Saint Nicolas » est venu distribuer les cadeaux choisis au préalable par les pères.

#### **4.3.1.8. Formations/colloques réalisées au cours de l'année 2017 par les deux intervenantes actuelles d'Ittre**

- Formation sur la l'attachement (2017, Formapsy)
- Formation sur les médias thérapeutiques pour l'enfant (2017, formapsy)
- Formation sur le conte thérapeutique (2017, paroles d'enfants)
- Formation en thérapie brève (2017, 1ère année, Prisme)
- Formation en thérapie brève (2017, Virages)
- Formation en Thérapie familiale et systémique (2017, IFISAM)
- Colloque familles plurielles : Dessine-moi un horizon (mars 2017, Familles plurielles)
- Colloque paroles d'enfants (2017)

→ Formations à venir

- Certificat multidisciplinaire sur l'abus sexuel (2018, Université Catholique de Louvain)
- Formation en thérapie brève (2018, 2<sup>ème</sup> année, Prisme)
- Formation en Thérapie familiale et systémique (2018, IFISAM)

#### **4.3.1.9. Conclusions et projets 2018**

Suite à une formation suivie sur le conte thérapeutique, nous souhaitons proposer un atelier « conte thérapeutique » aux pères intéressés. Cette activité aurait pour objectif de permettre la création d'un conte que les pères pourront lire et transmettre à leurs enfants.

À l'heure actuelle, la circulation d'argent est interdite pour les détenus. Par conséquent, lors des visites, les enfants amènent des pièces avec eux. Ceci afin d'avoir accès aux distributeurs de boissons et friandises disposés dans la salle. Le rôle du père-donneur est in fine remis en question. Permettre aux pères-détenus d'apporter des aliments, donc de « cantiner », pour offrir en salle de visite serait une solution à aborder avec la direction de la prison.

Nous avons rencontré la nouvelle direction de la prison, M. Verspecht. Nous avons pu aborder les thèmes que nous aimerions mettre en place pour 2018 :

- L'accès à un bureau/un local : les lundis et mercredis matin, ou au moins le lundi matin si cela n'est pas faisable les deux matinées. Il semble avoir été sensible à notre demande. Ce bureau disposerait idéalement d'un téléphone avec un accès vers des lignes extérieures pour effectuer les démarches administratives nécessaires à la mise en place de rencontre parents-enfants.
- Une demande pour avoir un ordinateur pour avoir accès au SIDIS afin d'être plus efficace.
- Au niveau de la cantine : lors des VHS le « cantinage » est permis. Or souvent lors des visites collectives, dans la précipitation, vu le nombre d'enfants présents, le personnel du REP avance l'argent mais celui-ci finit par se perdre. Une demande a été faite pour que celui-ci soit organisé par la prison.
- Préparation de la salle : l'ancien servant a été libéré. Une demande a été faite pour le remplacer.

### 4.3.2. Statistiques pour Ittre et l'arrondissement judiciaire du Brabant-Wallon

	En 2017
Nombre de dossiers détenus ouverts	12
Nombre de dossiers détenus fermés	15
Nombre de dossiers détenus Suivis	71
Nombre de dossiers enfants ouverts	32
Nombre de dossiers enfants fermés	27
Nombre de dossiers enfants suivis	146

Lieu de vie de l'enfant	En 2017	%
Famille d'accueil	8	6
Famille élargie	8	5
Mère	107	79
Père	0	0
Institution	15	9.5
Prison	0	0
Seul	0	0
<b>Total</b>	<b>138</b>	<b>100 %</b>

Situation de l'autre parent	En 2017	%
Décédé	8	5.4
Séparé	103	70
Incarcéré	0	0
ok	34	23
<b>Total</b>	<b>145</b>	<b>100 %</b>

Type de dossier	En 2017	%
Relais	0	0
SAJ	8	6
SPJ	10	7.5
Tribunal	0	0
Tribunal Jeunesse	5	3.5
Parent détenu	115	83
<b>Total</b>	<b>138</b>	<b>100 %</b>

	En 2017
Nombre de visites collectives	23
Nombre d'enfants présent lors des visites collectives	148
Nombre de visites encadrées	31
Nombre d'enfants présent lors des visites encadrées	20
Nombre d'entretiens individuels	245

## **4.4. Arrondissement judiciaire de Liège**

### **4.4.1. Prison de Lantin**

#### **Descriptif**

La prison de Lantin, inaugurée en 1979, comprend une « section hommes » et une « section femmes ».

Le quartier hommes est divisé en une Maison d'arrêt : 8 niveaux répartis en 2 ailes, une Maison de peines: 2 blocs de 3 niveaux, une Polyclinique et semi-détention (60 places), et une Annexe psychiatrique (40 places). La capacité d'accueil s'élève à 697 places mais la surpopulation fait qu'en réalité la prison accueille environ 1157 détenus.

Le quartier femmes dispose d'une capacité de 58 cellules dont 3 pour mères avec enfants en bas âge.

#### **Intervenants Relais Enfants Parents (REP)**

Samanta Widart

Angeliki Nasiopoulos, en remplacement de Charlotte Fossoul en écartement de longue durée

Anthony Garcia, remplacement de Anne Servaes en écartement de longue durée

##### **4.4.1.1 Cadre et contexte**

Il s'agit de la plus grosse prison dans laquelle le Relais Enfants Parents est présent. La population carcérale y est très diversifiée et notre association a fait le choix de travailler dans l'ensemble des secteurs. Le travail de nos intervenants depuis 14 années a permis d'installer des collaborations internes aussi utiles qu'efficaces avec la Direction, le Service psycho-social, les services d'aide aux détenus, les agents pénitentiaires. Ainsi nous disposons, ce qui est rare, d'un local équipé d'armoires fermées, d'un ordinateur et d'une ligne téléphonique directe afin d'exercer nos démarches administratives dans les meilleures conditions. Nos intervenants disposent même d'une adresse mail (@fgov.be) au sein de la prison.

Par ailleurs, un local aménagé pour l'accueil des enfants nous est réservé pour organiser nos visites encadrées de manière individualisée, lorsque la situation le nécessite. Etant donné le grand nombre de détenus, un nombre important de demandes d'entretiens psychologiques (première demande et suivis) nous sont adressées à Lantin. Ce qui implique un délai de prise en charge d'environ deux mois. En effet, pour des raisons budgétaires, le temps de travail de nos intervenants (l'équivalent d'un temps plein) ne nous permet pas toujours de faire face à une demande plus importante d'interventions.

En plus des entretiens et ouvertures de dossiers, le Relais a pour mission la mise en place de navettes Croix-Rouge. Celles-ci sont organisées pour les personnes ne bénéficiant pas de moyens de transport. Une collaboration étroite s'est créée avec cette organisation et un protocole de demande a été mis en place pour travailler de façon efficace et performante.

Nos prestations comprennent, outre des entretiens très nombreux, des démarches administratives quotidiennes au sein de l'établissement ou à domicile et en collaboration avec la direction de la prison. Celles-ci contribuent au bon fonctionnement des visites individuelles et collectives. Des réunions régulières avec les services extérieurs sont également établies (SAJ, SPJ, Institutions, services de placement familial...) afin d'inscrire notre travail dans une dynamique de liaison entre l'intérieur et l'extérieur. Ce qui prend tout son sens dans une perspective de maintien du lien Enfants-Parents.

## **4.4.2. Quartier Hommes**

### **4.4.2.1. Visites collectives**

Celles-ci sont organisées tous les mercredis après-midi (4 fois/mois). Chez les hommes : chaque papa peut y rencontrer son/ses enfant(s) 2 fois par mois, à raison d'1h30, dans un espace aménagé pour l'accueil des enfants (tri-lieu avec un espace moteur, un espace détente et un espace créatif et ludique) en présence des intervenants du REP soucieux d'accompagner et de faciliter la relation. Depuis août 2016, un agent est présent à ces visites. Les visites collectives se déroulent de 16h30 à 18h.

A ces occasions, le Relais prépare un goûter (ex biscuits, céréales, boissons, chips etc.) au prix de 1,50€ qui est pris en charge par le papa présent à la visite.

Il est important de rappeler qu'à l'ouverture des dossiers, des contacts sont systématiquement pris avec différents services, comme les SAJ, SPJ, les tribunaux, les référents extérieurs pour collaborer au mieux dans l'intérêt des enfants et évaluer si organiser ou non des visites au sein de l'établissement pénitentiaire est pertinent.

La visite effective entre le parent détenu et l'enfant demande un temps de préparation certain qu'il soit administratif ou organisationnel.

### **4.4.2.2. Visites encadrées**

Elles ont lieu dans les locaux du VHS (Visites Hors Surveillance) à raison d'une heure par visite 1 fois /mois. Un divan, une petite table et des jouets sont installés, reproduisant ainsi un salon qui s'apparente au cadre familial.

### **4.4.2.3. Visites festives**

En 2017, nous avons organisé 2 visites « fête » tant dans le quartier hommes que dans le quartier femmes. Une des plus grosses fêtes est celle de la Saint-Nicolas. En effet, à cette occasion, les papas ont la possibilité de commander un cadeau pour chacun de leurs enfants. Ce cadeau est remis, le jour dit, avec un sachet de friandises, par le grand St Nicolas lui-même.

Au Quartier Hommes, la fête de St Nicolas réunit entre 40 et 60 participants. Un goûter est également offert aux participants grâce à « l'atelier culinaire ». En effet, 2 détenus préparent des gâteaux, des sachets de chocolats ou d'autres douceurs à remettre à chaque enfant.

Nos visites fête au quartier hommes exigent une excellente préparation et coordination avec les directions, chefs surveillants et agents des Maisons d'Arrêt et de Peine ainsi qu'avec le poste du portier car elles mobilisent un grand nombre de participants. En effet, à ces occasions, outre les papas et les enfants qui participent régulièrement aux visites organisées, un adulte référent pour l'enfant peut se joindre au groupe.

### **4.4.2.4. Activités en cours**

Nous avons organisé un atelier lors des visites collectives :

- Une chasse aux œufs à Pâques.
- « Un Atelier culinaire » : Deux détenus préparent chaque 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredi du mois, en alternance au QH, un goûter pour les enfants participants à la visite collective et les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredi du mois en alternance au QF.  
Ils ont également préparé les excellentes friandises pour la Saint-Nicolas. QF et QH.

### **4.4.3. Quartier Femmes**

#### **4.4.3.1. Visites collectives**

Celles-ci se déroulent deux fois par mois, le mercredi après-midi dans un local spacieux et aménagé pour accueillir les enfants. Ces visites durent 1h30 mais nécessitent des heures de préparation.

En effet, à l'ouverture des dossiers, les contacts sont pris avec différents services, comme les SAJ, SPJ, les tribunaux, les référents extérieurs pour collaborer au mieux dans l'intérêt des enfants.

Suite à tout cela, des visites peuvent être mises en place (ou non) entre le parent incarcéré et l'enfant.

#### **4.4.3.2. Visites encadrées**

Elles ont lieu dans les locaux du VHS (Visites Hors Surveillance) à raison d'une heure par visite et 1 fois par mois, en présence d'un psychologue du Relais. Un divan, une petite table et des jouets sont installés, reproduisant ainsi un salon qui s'apparente au cadre familial.

#### **4.4.3.3. Visites festives**

Au quartier femmes, les fêtes réunissent entre 20 et 30 participants, et pour chacune, un adulte référent peut se joindre aux mamans et enfants. Une des plus grosses fêtes est celle de la St Nicolas. En effet, à cette occasion, les mamans ont la possibilité de commander un cadeau pour chacun de leurs enfants. Ce cadeau est remis, le jour dit, avec un sachet de friandises par le grand Saint-Nicolas. Un goûter est également offert aux participants grâce à l'atelier culinaire tous les 2<sup>èmes</sup> mercredis du mois.

#### **4.4.3.4. Projets en cours et conclusions**

Au QF, à l'occasion des anniversaires des enfants, en fonction de l'atelier culinaire, une fête d'anniversaire est organisée.

Les enfants concernés sont accueillis par les mamans avec des chansons festives et avec des accessoires.

Le mercredi est une journée particulièrement chargée pour l'équipe du REP de Lantin. En effet, 2 mercredis par mois, les visites collectives au Quartier femmes sont suivies par des visites collectives au quartier hommes. Enfants, parents, directions, agents, intervenants de la Croix-Rouge et du Relais Enfants Parents, chacun témoigne de l'importance du lien enfant-parent qui s'inscrit dans une continuité comme facteur essentiel de construction et de réinsertion du détenu.

Nous désirions, pour l'année 2018, mettre en place des « groupes de soutien à la parentalité » destinés aux parents souhaitant discuter et interagir ensemble sur les thèmes liés à la parentalité. Cela demanderait un aménagement important à discuter avec la Direction car cela impliquerait davantage de mouvements des détenus et un aménagement de l'organisation interne.

Nous souhaitons continuer l'atelier culinaire mensuellement et lors de la préparation aux visites fêtes au QF Et au QH. Nous travaillons cela actuellement avec la Direction qui collabore très efficacement avec notre service.

### **Missions inhérentes au REP**

#### Interventions et formations Croix-Rouge

Celles-ci consistent à former et à échanger sur le vécu et les expériences de terrain des intervenants lors de l'accompagnement et la prise en charge des enfants bénéficiant du service « Itinérances ». Ces rencontres s'organisent 2 fois/an minimum par intervenant REP.

#### Réunions « Dossiers Terrorisme »

Echange avec un intervenant REP sur les dossiers actifs ou à ouvrir en lien avec le sujet.

#### 4.4.3.5. Statistiques pour Lantin section homme et femme

##### Lantin, quartier homme

	En 2017
Nombre de dossiers détenus ouverts	26
Nombre de dossiers détenus fermés	3
Nombre de dossiers détenus Suivis	105
Nombre de dossiers enfants ouverts	47
Nombre de dossiers enfants fermés	5
Nombre de dossiers enfants suivis	181

Lieu de vie de l'enfant	En 2017	%
Famille d'accueil	5	3
Famille élargie	14	8
Mère	123	72.5
Père	0	0
Institution	28	16.5
Prison	0	0
Seul	0	0
<b>Total</b>	<b>170</b>	<b>100 %</b>

Situation de l'autre parent	En 2017	%
Décédé	3	2
Séparé	112	65
Incarcéré	5	3
ok	53	30
<b>Total</b>	<b>173</b>	<b>100 %</b>

Type de dossier	En 2017	%
Relais	0	0
SAJ	33	19
SPJ	29	16.5
Tribunal	0	0
Tribunal Jeunesse	9	5
Parent détenu	105	60
<b>Total</b>	<b>176</b>	<b>100 %</b>

	En 2017
Nombre de visites collectives	48
Nombre d'enfants présent lors des visites collectives	509
Nombre de visites encadrées	65
Nombre d'enfants présent lors des visites encadrées	90
Nombre d'entretiens individuels	348

## Lantin, quartier femme

	En 2017
Nombre de dossiers détenus ouverts	5
Nombre de dossiers détenus fermés	1
Nombre de dossiers détenus Suivis	23
Nombre de dossiers enfants ouverts	15
Nombre de dossiers enfants fermés	2
Nombre de dossiers enfants suivis	65

Lieu de vie de l'enfant	En 2017	%
Famille d'accueil	8	13
Famille élargie	15	24
Mère	0	0
Père	13	21
Institution	18	29
Prison	3	5
Seul	3	5
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>100 %</b>

Situation de l'autre parent	En 2017	%
Décédé	3	5
Séparé	34	55
Incarcéré	12	19
ok	13	21
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>100 %</b>

Type de dossier	En 2017	%
Relais	0	0
SAJ	15	24
SPJ	22	36
Tribunal	0	0
Tribunal Jeunesse	0	0
Parent détenu	24	39
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>100 %</b>

	En 2017
Nombre de visites collectives	14
Nombre d'enfants présent lors des visites collectives	0
Nombre de visites encadrées	21
Nombre d'enfants présent lors des visites encadrées	11
Nombre d'entretiens individuels	28

#### 4.4.4. Statistiques pour l'arrondissement judiciaire de Liège

	En 2017
Nombre de dossiers détenus ouverts	31
Nombre de dossiers détenus fermés	4
Nombre de dossiers détenus Suivis	128
Nombre de dossiers enfants ouverts	62
Nombre de dossiers enfants fermés	7
Nombre de dossiers enfants suivis	246

Lieu de vie de l'enfant	En 2017	%
Famille d'accueil	13	5.5
Famille élargie	29	12.5
Mère	123	53.5
Père	13	5.5
Institution	46	20
Prison	3	1.5
Seul	3	1.5
<b>Total</b>	<b>230</b>	<b>100 %</b>

Situation de l'autre parent	En 2017	%
Décédé	6	2.5
Séparé	146	62
Incarcéré	17	7.5
ok	66	28
<b>Total</b>	<b>235</b>	<b>100 %</b>

Type de dossier	En 2017	%
Relais	0	0
SAJ	48	20
SPJ	51	21.5
Tribunal	0	0
Tribunal Jeunesse	9	4
Parent détenu	129	54.5
<b>Total</b>	<b>237</b>	<b>100 %</b>

	En 2017
Nombre de visites collectives	62
Nombre d'enfants présent lors des visites collectives	509
Nombre de visites encadrées	86
Nombre d'enfants présent lors des visites encadrées	101
Nombre d'entretiens individuels	376

## 4.5. Arrondissement judiciaire de Namur

### 4.5.1. Prison d'Andenne

#### Descriptif

Prison d'hommes

Maison de peine - longues peines - haute sécurité

396 places

Prison moderne (1997)

#### Intervenants Relais (psychologues)

Angeliki Nasiopoulos (en remplacement de Charlotte Fossoul, congé de maternité)

Anthony Garcia (en remplacement de Anne Servaes, congé de maternité)

Samanta Widart

#### 4.5.1.1. Cadre et contexte

La prison d'Andenne est une prison de peine « haute sécurité » pour hommes. Il s'agit d'une prison aux infrastructures modernes située en dehors de la ville. Elle est essentiellement accessible en voiture et plus difficilement en transports en commun.

Comme dans la plupart des prisons, le Relais travaille en collaboration avec une personne désignée en la personne d'une adjointe à la direction. C'est une disposition très appréciée qui facilite l'efficacité et la coopération avec les autorités sur place. Nous disposons d'un parloir spécifique (réaménagé et repeint par le REP) pour les visites encadrées et d'une salle particulièrement spacieuse pour les visites collectives. Cette salle est équipée d'armoires pour le matériel de nos trois espaces (Tri lieux): moteur, créatif et détente.

Un bureau est par ailleurs mis à notre disposition lors de notre présence avec accès au téléphone et à un réseau intranet ainsi qu'une adresse mail (@fgov). Des réunions de coordination sont organisées avec le SAD (Service d'aide aux détenus) et une collaboration régulière avec des intervenants (assistants sociaux et psychologues) du SPS (Service psycho-social de la prison) est établie.

Tous les intervenants au sein de la prison admettent qu'une bonne communication et collaboration entre les détenus, les intervenants (REP, Agents, etc.) et la Direction permet, entre autre, une réduction des tensions au sein de l'établissement.

Par ailleurs, dans le courant de l'année 2017, un changement de Direction a eu lieu. En effet, Monsieur WILDERIANE Pierre remplace désormais Madame LOCHT Christelle.

#### 4.5.1.2. Les Entretiens

Les objectifs des entretiens sont les suivants

- Demande de visites dans le cadre du REP
  - Questionnement et difficultés autour de la parentalité en tant que père incarcéré
  - Reprise de contact du détenu avec son enfant suite à une rupture
  - Relais vers la famille à l'extérieur, les institutions ou les autorités judiciaires
  - Organisation de fêtes d'anniversaires et fêtes diverses (St Nicolas, fête des pères...).
- Lors de ces visites, un membre de la famille peut accompagner l'enfant pour participer à la fête.

#### **4.5.1.3. Visites encadrées individuelles**

Les visites se font 1 fois par mois durant une heure dans un parloir réservé au REP.

Elles sont organisées dans des cas spécifiques : Lors d'une reprise de contact après une longue rupture entre un père et ses enfants, si le père est incarcéré pour faits de mœurs, lorsqu'un mandat émane d'un juge de la jeunesse, lorsque des difficultés apparaissent en visite collective ou lorsque la situation nécessite un encadrement plus spécifique de la relation. Il arrive que des intervenants externes (Assistants Sociaux des institutions, des internats, des psychologues extérieurs) soient associés à la visite avec le père incarcéré.

#### **4.5.1.4. Visites collectives, « Espace enfants »**

Les visites collectives avec les enfants se déroulent tous les 1ers et 3èmes mercredis du mois, l'après-midi durant 1h30. En moyenne, une dizaine de détenus sont présents à chacune des visites avec une quinzaine d'enfants. Chaque détenu peut commander à l'avance et descendre lors de la visite avec un goûter pour ses enfants. Durant la visite, nous bénéficions du soutien de deux bénévoles (REP-SAD). Ils s'occupent des fonctions pratiques, ce qui nous permet de nous concentrer sur notre rôle de psychologue durant la visite.

Nous pouvons aussi compter sur la présence d'une Mamy conteuse avant la visite collective du mercredi. A cet effet nous installons un coin calme composé de coussins, livres et couvertures dans la salle d'attente.

#### **4.5.1.5. Animations et fêtes**

Dans ce cadre, quatre fêtes ont été organisées en 2017 : la fête de Carnaval (bricolage + grimage), la fête des Pères (customisation de T-Shirts), la fête de la rentrée (atelier de customisation de crayons style manga) et la Saint-Nicolas (le grand Saint vient apporter des cadeaux aux enfants). Des animations sont organisées par les intervenants et bénévoles REP (grimage, ateliers à thèmes de bricolage ou peinture, ...) et un goûter est offert par l'établissement.

Une des plus grosses fêtes est celle de la Saint Nicolas. À cette occasion, les papas ont la possibilité de commander un cadeau pour chacun de leurs enfants. Ce cadeau est remis, le jour dit, avec un sachet de friandises par le grand St Nicolas.

#### **4.5.1.6. Projet pour 2018**

Reprise des groupes de soutien à la parentalité et organisation des festivités concernant le maintien du lien avec les familles malgré l'incarcération d'un parent.

#### 4.5.1.7. Statistiques pour Andenne

	En 2017
Nombre de dossiers détenus ouverts	16
Nombre de dossiers détenus fermés	1
Nombre de dossiers détenus Suivis	41
Nombre de dossiers enfants ouverts	29
Nombre de dossiers enfants fermés	2
Nombre de dossiers enfants suivis	76

Lieu de vie de l'enfant	En 2017	%
Famille d'accueil	1	0.5
Famille élargie	0	0
Mère	57	87
Père	0	0
Institution	8	12
Prison	1	0.5
Seul	0	0
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>100 %</b>

Situation de l'autre parent	En 2017	%
Décédé	0	0
Séparé	43	61.5
Incarcéré	0	0
Ok	27	38.5
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>100 %</b>

Type de dossier	En 2017	%
Relais	0	0
SAJ	5	7.5
SPJ	7	10
Tribunal	0	0
Tribunal Jeunesse	0	0
Parent détenu	57	82.5
<b>Total</b>	<b>69</b>	

	En 2017
Nombre de visites collectives	22
Nombre d'enfants présent lors des visites collectives	178
Nombre de visites encadrées	39
Nombre d'enfants présent lors des visites encadrées	26
Nombre d'entretiens individuels	101

## **4.5.2. Prison de Namur**

### **Descriptif**

Prison ancienne pour hommes qui date de 1874.

Elle comprend une Maison d'arrêt, une Maison de peines et une annexe psychiatrique.

Il y a une surpopulation à la prison de Namur : le nombre de détenus s'élève à 203 alors qu'il n'y a que 140 places en théorie.

### **Intervenants Relais**

Charlotte Fossoul

Depuis juillet 2017: Wallaert Floriane

#### **4.5.2.1. Cadre et contexte**

A Namur, les intervenants du REP occupent, avec d'autres services, les locaux libres du SPS pour recevoir les détenus et assurer les prises en charge. Ces locaux disposent d'un téléphone et d'un ordinateur qui nous sont accessibles et facilitent nos démarches administratives.

L'intervenante occupe un bureau à raison d'un jour par semaine.

#### **4.5.2.2. Les Entretiens**

Les entretiens ont pour but de recevoir la demande du détenu et d'assurer son suivi quant à son lien avec son enfant. Par ailleurs, afin de pouvoir effectuer des entretiens auprès des enfants et des familles, les intervenants du REP ont la possibilité d'utiliser un local à proximité de la prison dans les bureaux de l'ASJ, rue de l'Armée Grouchy 20b. Tant au niveau du SPS que du SAD, les collaborations avec notre service s'exercent de manière régulière et efficace.

Les visites entre détenus et enfants représentent une importante part du travail des intervenants. Elles peuvent être collectives (plusieurs détenus et leurs enfants) ou individuelles (un détenu et son/ses enfant(s)) dans un local approprié.

#### **4.5.2.3. Les visites collectives**

Lors des visites collectives mises en place par le REP, les intervenants peuvent compter sur le soutien de deux bénévoles qui, à tour de rôle, aident à l'accompagnement des enfants et, de manière plus générale, au bon déroulement des visites. Depuis peu, elles s'occupent également de l'animation des enfants durant l'attente avant la visite. Il peut s'agir de lectures d'histoires, de jeux de société, de coloriages, ...

Ces visites s'organisent deux samedis par mois (durant 1h30) dans la salle de visite dont la configuration en longueur ne permet pas aisément l'aménagement d'un coin calme ni de l'espace tri-lieux. Nous disposons également, quand la météo le permet, d'un jardin attenant à la salle de visite familiale de l'aile D. Celui-ci est équipé de matériel de psychomotricité pour les jeunes enfants et de goals de football pour les plus grands. Ceci dit, celui-ci n'est pour le moment plus accessible suite aux nombreux travaux réalisés dans l'aile D. Nous ne savons pas non plus quand est ce qu'il le sera à nouveau.

#### 4.5.2.4. Les visites encadrées

Les visites encadrées individuelles devraient elles aussi avoir lieu dans la salle de visite familiale de l'aile D mais elles ont lieu actuellement dans la salle de visite classique.

Lorsque les situations familiales le nécessitent, le Relais Enfants-Parents organise des réunions de concertation à la prison entre les papas détenus et les services gravitant autour du quotidien des enfants (SAJ, SPJ, écoles, institutions hébergeant les enfants, familles d'accueil, ...). Ces rencontres permettent de maintenir le papa informé et impliqué dans le quotidien des enfants. Des décisions importantes concernant les enfants y sont réfléchies (orientation scolaire, ligne de conduite à tenir au niveau de l'éducation, ...) entre les différents intervenants concernés et le papa. Celui-ci reste donc bien présent dans la vie de ses enfants malgré son incarcération.

#### 4.5.2.5. Conclusions

La Direction et le personnel de la prison de Namur soutiennent et facilitent le bon déroulement de nos missions au sein de la prison, notamment lors des visites-fête (Pâques, fête des pères, fête de la rentrée et Saint-Nicolas) qui attestent des collaborations internes efficaces.

Il est important de souligner également la collaboration avec le service Itinérance de la Croix Rouges qui permet la mise en place de nombreuses rencontres entre les enfants et leur papa.



*Visite collective au jardin*



*Bricolage de fête de Pâques*

#### 4.5.2.6. Statistiques pour Namur

	En 2017
Nombre de dossiers détenus ouverts	22
Nombre de dossiers détenus fermés	4
Nombre de dossiers détenus Suivis	43
Nombre de dossiers enfants ouverts	56
Nombre de dossiers enfants fermés	9
Nombre de dossiers enfants suivis	98

Lieu de vie de l'enfant	En 2017	%
Famille d'accueil	0	0
Famille élargie	6	6
Mère	80	82.5
Père	0	0
Institution	11	11.5
Prison	0	0
Seul	0	0
<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>100 %</b>

Situation de l'autre parent	En 2017	%
Décédé	0	0
Séparé	58	63.5
Incarcéré	0	0
Ok	33	36
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>100 %</b>

Type de dossier	En 2017	%
Relais	0	0
SAJ	12	12.5
SPJ	8	8
Tribunal	0	0
Tribunal Jeunesse	1	1
Parent détenu	76	78.5
<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>100 %</b>

	En 2017
Nombre de visites collectives	23
Nombre d'enfants présent lors des visites collectives	131
Nombre de visites encadrées	4
Nombre d'enfants présent lors des visites encadrées	0
Nombre d'entretiens individuels	164

### 4.5.3 Statistiques pour l'arrondissement de Namur

	En 2017
Nombre de dossiers détenus ouverts	38
Nombre de dossiers détenus fermés	5
Nombre de dossiers détenus Suivis	84
Nombre de dossiers enfants ouverts	85
Nombre de dossiers enfants fermés	11
Nombre de dossiers enfants suivis	174

Situation de l'autre parent	En 2017	%
Décédé	0	0
Séparé	101	63
Incarcéré	0	0
Ok	60	37
<b>Total</b>	<b>161</b>	<b>100 %</b>

Lieu de vie de l'enfant	En 2017	%
Famille d'accueil	0	0
Famille élargie	6	4
Mère	135	85
Père	0	0
Institution	19	12
Prison	0	0
Seul	0	0
<b>Total</b>	<b>160</b>	<b>100 %</b>

Type de dossier	En 2017	%
Relais	0	0
SAJ	17	10
SPJ	15	9
Tribunal	0	0
Tribunal Jeunesse	1	1
Parent détenu	133	80
<b>Total</b>	<b>166</b>	<b>100 %</b>

	En 2017
Nombre de visites collectives	45
Nombre d'enfants présent lors des visites collectives	309
Nombre de visites encadrées	43
Nombre d'enfants présent lors des visites encadrées	26
Nombre d'entretiens individuels	265

## 5. STATISTIQUES D'ACTIVITES DU RELAIS POUR L'ANNEE 2017

	En 2017
Nombre de dossiers détenus ouverts	212
Nombre de dossiers détenus fermés	112
Nombre de dossiers détenus Suivis	613
Nombre de dossiers enfants ouverts	463
Nombre de dossiers enfants fermés	227
Nombre de dossiers enfants suivis	1256

Lieu de vie de l'enfant	En 2017	%
Famille d'accueil	40	3.5
Famille élargie	92	8
Mère	793	69
Père	45	4
Institution	157	14
Prison	7	1
Seul	3	0.5
<b>Total</b>	<b>1137</b>	<b>100 %</b>

Lieu de vie de l'enfant	En 2017	%
Décédé	30	2.5
Séparé	746	63.4
Incarcéré	24	2
ok	371	31.5
<b>Total</b>	<b>1171</b>	<b>100 %</b>

Type de dossier	En 2017	%
Relais	1	0
SAJ	163	14
SPJ	159	13.5
Tribunal	0	0
Tribunal Jeunesse	35	3
Parent détenu	811	69
<b>Total</b>	<b>1169</b>	<b>100 %</b>

	En 2017
Nombre de visites collectives	254
Nombre d'enfants présent lors des visites collectives	1687
Nombre de visites encadrées	297
Nombre d'enfants présent lors des visites encadrées	256
Nombre d'entretiens individuels	1965

## **6. MANDATS SAJ-SPJ-TJ**

### **6.1. La collaboration avec les « Services Jeunesse »**

Depuis des années, le « Relais Enfants-Parents » a mis en place un travail spécifique de collaboration avec les différents services judiciaires spécifiques à l'enfance :

- le Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ),
- le Service de Protection de la Jeunesse (SPJ), ainsi que
- le Tribunal de la Jeunesse.

#### **6.1.1. Contexte**

Lorsque nous commençons à travailler auprès d'une famille, nous prenons contact soit avec le Service d'Aide à la Jeunesse, le Service de Protection Judiciaire ou, le cas échéant, le Tribunal de la Jeunesse de l'Arrondissement judiciaire où réside l'enfant. L'objectif premier de cette mise en contact est bien évidemment d'éviter d'entamer un travail de mise en lien entre enfants et parent(s) alors qu'une interdiction de contact préexiste à notre mise au travail.

Certaines informations à ce sujet peuvent donc s'avérer primordiales pour nous permettre de respecter l'intérêt de l'enfant. Ainsi le travail avec les familles se fait dans la plus grande cohérence possible.

La systématisation de cette démarche a augmenté la reconnaissance de notre service auprès de ces différentes instances au point qu'il arrive de plus en plus souvent que l'initiative du contact provienne de ces services. Notre collaboration est demandée, notre expérience dans les relations enfants-parents en milieu carcéral ne fait plus aucun doute pour ces services.

#### **6.1.2. Implications dans notre travail.**

Pratiquement, de nombreuses situations requièrent une attention et un travail en profondeur : préparations régulières des parents et des enfants aux visites, présence de notre service aux évaluations organisées par les SAJ, SPJ et Tribunaux. Dans le cadre de mandats spécifiques, il nous sera bien souvent demandé d'organiser des visites encadrées entre l'enfant et son parent.

Le travail dans chacune de ces situations demeure unique et demande un investissement particulier pour notre service.

#### **6.1.3. Au niveau du Financement**

Les situations présentées sont souvent celles des enfants les plus en difficultés. L'Aide à la Jeunesse reconnaissait par ailleurs l'excellent travail effectué par notre service. Si un accord financier (15.000€) avait été trouvé en 2014, il n'y en a plus eu aucun depuis. Or il nous apparaît très clairement que nous ne faisons pas que de l'aide au détenu mais que travaillons également dans l'intérêt des enfants et des familles.

Le nombre de mandats extérieurs qui nous sont confiés connaît une augmentation exponentielle sans cependant que les moyens financiers pour assumer ces missions ne soient assumés. Ceci nous conduit à des difficultés financières qui mettent en péril les activités de notre association auprès des autres détenus. Selon nos chiffres des dix dernières années, nous oscillons entre 25 et 30 % de nos mandats qui proviennent directement des tribunaux de jeunesse, Services d'Aide à la Jeunesse-SAJ et des Services de Protection de la Jeunesse-SPJ sans qu'une reconnaissance financière ne soit accordée.

## **6.2. La collaboration avec le service d'Aide aux détenus**

Le décret précisant l'agrément du REP en tant que service lien par la Communauté française de Belgique, ainsi que la reconduction de l'agrément, nous permet de développer, d'intensifier et de valoriser notre identité à travers nos missions ainsi que notre collaboration avec les services d'aide aux détenus.

Ainsi, le Relais Enfants-Parents participe activement et régulièrement à toutes les rencontres planifiées tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des établissements pénitentiaires.

Une remarquable intégration de notre Association au sein d'autres services partenaires s'est manifestée à travers les multiples sollicitations des divers intervenants des SPS dans les prisons, des intervenants SAD (Bruxelles et Wallonie), des mandats des Tribunaux de la Famille, en se joignant à la traditionnelle tradition des familles qui bénéficient et apprécient depuis longtemps nos interventions dans le soutien du lien Enfant-parent détenu.

Les services se sont rencontrés en formalisant leur collaboration, ce qui a permis de préciser les actions respectives ainsi que les attentes de chacun. Les services orientent les demandes vers les autres et le REP relaie les demandes qui dépassent le cadre habituel des relations entre les enfants et les parents.

## **7. SUPERVISION DU PERSONNEL ET EVALUATION DES ACTIONS**

### **7.1. Supervision du personnel**

Deux réunions mensuelles sont organisées pour l'ensemble de l'équipe au siège social du « Relais Enfants-Parents » à Bruxelles. Ces réunions intègrent une partie clinique, une partie discussion de fond et une partie institutionnelle.

#### **7.1.1. Réunions cliniques**

Les réunions cliniques sont prises en charge par un superviseur Mr Cédric Levaque, (Psychologue / Psychanalyste) qui a été remplacé par Mme Annick Delferière, extérieurs à notre association. Au cours de ces réunions, chaque intervenant présente à l'équipe une ou plusieurs situations rencontrées en prison et qui nécessitent une réflexion particulière (faits de mœurs...). Nous tentons, dans la collégialité, de réfléchir à notre approche et de trouver des pistes de travail susceptibles de soutenir au mieux les familles que nous accompagnons.

La réunion clinique représente un outil indispensable au Relais : elle participe de la mise en commun du travail au cas par cas et d'un important partage des savoirs qui permettent cette professionnalisation du métier d'autant plus que les intervenants travaillent dans différentes prisons. Cela favorise également l'échange des pratiques. La réunion clinique aborde également des aspects du travail plus institutionnels ou organisationnels, comme le transfert des dossiers, l'élaboration et le suivi des projets. Les frais sont entièrement à la charge du relais et nous aimerions pouvoir trouver un subside pour l'avenir.

#### **7.1.2. Réunions de fonds et institutionnelles**

Ces réunions ont pour objectifs :

- d'informer l'équipe sur la gestion de l'association et d'améliorer la communication de l'équipe,
- de discuter et d'échanger à propos des événements à venir, des difficultés rencontrées et de proposer, en équipe, la recherche de solution,
- d'orienter notre travail vers des objectifs et buts communs à tous,
- d'échanger sur les nouveautés légales, administratives internes et externes, de se répartir le travail et les réunions ou le REP doit être représenté : agréments, encodages, chiffres, colloques, conférences, réunion par arrondissements judiciaires, régionale ou encore avec les administrations officielles (prison ou maison de justice, coordinations du travail avec d'autres associations ou institutions etc.),
- de soutenir la pratique quotidienne par les outils mis à la disposition par l'association,
- de réunir les questions qui seront présentées lors des prochains Conseils d'administration,
- de coordonner l'ensemble des dispositifs relatifs à l'accompagnement des enfants et des parents détenus
- de préparer les fêtes organisées lors des visites-fêtes, ...

## **8. COLLABORATION AVEC DES VOLONTAIRES FORMES PAR LE RELAIS**

La loi de principe a fortement augmenté le droit de visites des familles et donc des enfants en prison. L'augmentation conséquente du nombre de détenus implique un accroissement important du nombre des demandes d'intervention du Relais Enfants Parents pour organiser des visites collectives ou individuelles d'enfants soit le mercredi ou le samedi en fonction des prisons.

En 2014, afin de permettre aux enfants d'avoir accès à ces visites, nous avons sélectionné et formé une nouvelle équipe de volontaires qui épaulent les psychologues du Relais qui se retrouvent régulièrement face à un grand groupe d'enfants (entre 10 et 20 enfants) et souvent très jeunes.

## **9. L'ÉQUIPE RELAIS ENFANTS PARENTS EN 2017**

### **Le Conseil d'Administration**

- Monsieur Arnaud Jansen, Président / Avocat
- Monsieur Yves Stappers, Administrateur-Trésorier
- Monsieur Alain Bouregba, Administrateur / Président Fédération des Relais Enfants-Parents
- Monsieur Martin du Bois, Administrateur.

### **Direction de l'Équipe**

- Mme Stefania Perrini

### **Superviseur clinique**

- Cédric Levaque, Psychologue / Psychanalyste

### **L'Équipe en 2017**

Pour rappel, la majeure partie des membres de l'équipe de notre association travaille sur base d'un mi-temps mensuel. Exceptés deux intervenantes qui ont un quart temps, et un intervenant qui a un temps plein car il est responsable du projet « radicalisme ». Chaque intervenant partage son mi-temps entre deux prisons.

### **Equipe en prison**

- Dalia Wexler, Psychologue (remplacée par Amandine Bosquet)
- Joan Reyes, Psychologue (remplacée par Pauline Anne de Molina)
- Virginie Temmerman, Psychologue
- Anne Servaes, Psychologue (en congé maternité une partie de l'année et remplacée par Anthony Garcia)
- Mélissa Hermand, Psychologue (remplacée par Tim Stroobandt)
- Samanta Widart, Psychologue
- Charlotte Fossoul, psychologue (en congé maternité remplacée par Angeliki Nasiopoulos)
- Yolima Blanco Morales, Psychologue
- Amandine Bosquet, Psychologue
- Marie Sepult, Psychologue (remplacement) jusqu'en mars 2017

### **Equipe au siège**

- Maurice Jansen, Chargé de Projets
- Nadine Stievenart, Secrétaire de direction
- Annie Pillooy, responsable GRH et Assistante administrative

### **En maladie longue durée**

- Marion Noël, Assistante en Psychologie (congé maladie, depuis 2013)
- Télésphore Nkwirikiye, Psychologue (congé maladie, depuis 2016)

## **10. REMERCIEMENTS**

Nous remercions le Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles qui soutient, par ses précieux conseils, notre association et qui nous accorde une aide financière et un soutien moral tellement important au niveau des maisons de justice. Nous remercions les Ministres et leur cabinet pour le soutien apporté.

Nous remercions les directions des prisons et les agents pénitentiaires pour leur aide et leur soutien dans le cadre de nos missions.

Enfin, nous remercions chaleureusement « Les happy clowns », « Hopi-conte » ainsi que l'ensemble de nos partenaires bénévoles : les volontaires de la Croix Rouge, les St Nicolas, la maquilleuse, les stagiaires et les autres associations avec qui nous collaborons régulièrement sur les territoires de Bruxelles et de Wallonie...

## 11. CONCLUSION

L'année 2017 s'est révélée extrêmement riche pour le Relais Enfants-Parents, agréé en tant que service-lien par la Communauté Française de Belgique. Nous avons renouvelé notre agrément jusqu'en 2022. Conformément au décret, notre collaboration avec les Services d'Aide aux Détenus s'est intensifiée et officialisée.

Notre asbl est active dans 9 prisons de la Communauté française, il est donc indispensable de collaborer avec les SPS, SPJ et TJ, ainsi que de communiquer avec les SAD, tant pour les situations de transfert d'un détenu vers une autre prison, que lorsque certaines familles particulièrement vulnérables impliquent la mise en commun de nos actions et une bonne communication entre nous. Nous souhaitons développer encore plus ces partenariats afin d'optimiser nos actions.

Sur le plan financier, il y aura cependant lieu de redéfinir avec nos bailleurs de fonds les incidences importantes que les demandes des services extérieurs (mandats judiciaires...) impliquent comme expliqué tant dans l'éditorial, tout au long de ce rapport et lors de nos nombreux échanges formels et informels.

Membre de l'association internationale « Children of Prisoners Europe » nous participons activement aux activités de l'association en Europe. Mme Perrini et M. Du Bois nous ont représenté lors d'un voyage à Naples en mai 2017. La rencontre portait sur le thème « Les enfants de détenus, ce n'est pas leur peine mais c'est pourtant leur souffrance », de l'importance de tenir compte du traumatisme et de l'atténuer autant que faire se peut.

La priorité du Relais Enfants Parents sera toujours de mettre le lien parent-enfant en avant tout en portant une attention particulière au bien être de l'enfant. Notre vision est d'organiser un travail de prévention auprès des enfants, en maintenant les liens avec son parent incarcéré. Ces actions fondamentales, en direction des enfants, tente de réparer une longue chaîne de ruptures et de déchirements.

Au-delà des murs de la prison, nous poursuivons un travail d'information, de sensibilisation et d'ouverture pour qu'un jour les établissements pénitentiaires se transforment en d'autres systèmes qui puissent former, éduquer et soigner les personnes les plus précarisées de notre société.

Pour chacun, au sein de notre équipe, voir un ou des enfants, lors des visites collectives ou individuelles, se précipiter avec joie dans les bras de son parent en criant « Papa » ou « Maman » constituera toujours une récompense mais surtout un encouragement à nous mobiliser davantage.

*« Pour les enfants, ce n'est pas leur peine et pourtant c'est leur souffrance. »*

Ainsi, les défis restent nombreux tant au niveau humain que financier. Une vigilance de tous les instants s'impose par manque de moyen. Nous espérons à l'avenir que le sous-financement de notre asbl sera reconnu. Nous remercions également chaleureusement les personnes, souvent anonyme, qui ont répondu à notre appel aux dons de novembre 2017

## 12. ANNEXES

### 12.1. Collaboration avec l'asbl Hopi' Conte (Claire Goethals)

Atelier des histoires pour les mamans détenues et leur bébé

Je suis conteuse.

Depuis 30 ans, je raconte des histoires. Des histoires dans les rues de quartiers d'habitations sociales, des histoires aux enfants, bébés hospitalisés, des histoires aux papas détenus et à leurs enfants venus les visiter, des histoires aux personnes âgées résidant dans des maisons de retraite ou aux personnes ayant un handicap.

Toute cette expérience m'a fait découvrir la richesse qu'apportent les contes et les histoires dans le cheminement de chacun.

L'histoire est un voyage au-delà des barreaux du lit du nourrisson, au-delà des barreaux des prisons. Le conte est liberté. On se retrouve ensemble mais dans un autre univers, dans une aventure qui, souvent, a des points communs avec sa propre vie.

On rit, on a peur, on est ému, ... Des mots se mettent. Et peu à peu, une distance peut se faire entre soi et sa vie. On se découvre avec tous des possibles.

L'histoire parle d'une autre réalité, d'autres personnages, de situations parfois inconnues mais aussi de sentiments, d'émotions que l'enfant vit et reconnaît dans l'histoire, les images du livre ou l'intonation de la voix. L'enfant prend du recul par rapport à ce qu'il vit. En s'identifiant au héros, il renforce sa propre identité, différente de celle du parent. Le livre, l'histoire devient un compagnon de route pour le petit, un objet transactionnel qui lui permet de mieux vivre la séparation avec le parent.

La maman détenue avec son bébé vit une relation bien plus fusionnelle que d'autres mamans. Le livre, l'histoire peuvent soutenir leur relation mère-enfant, par ses ouvertures au monde, la distanciation vis-à-vis des émotions de chacun. Le livre ou l'histoire est comme un tiers invité dans leur relation qui permet plus facilement à chacun un espace personnel.

Avec marionnettes, comptines, historiettes et petits livres, nous plongerons dans le monde du récit pendant 30 à 45 minutes. Ce sera l'occasion d'initier la maman à raconter et lire des livres à son petit, de l'encourager à se plonger dans son bagage culturel (comptines, historiettes, chansons, contes, ...) pour le transmettre à son petit. Nous limiterons le nombre de participants à 10 enfants.

Claire Goethals  
Rue du centre, 19  
1460 Virginal

## 12.2.COPE questionnaire pour membres du mois de janvier

1. Veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour vos initiatives et activités de l'année 2017.

Initiative ou activité	Combien au cours de l'année ?	Lieu	Cible	Combien de bénéficiaires ? (parents détenus)	Combien de bénéficiaires ? (enfants)	Commentaires
Activités dans les prisons : 9 prisons d'hommes, 3 ailes femmes	11	Bruxelles , Hainaut, Namur, Liège,	Parents détenus et leurs enfants	800 parents détenus	1500 enfants de 0 à 18	
Ateliers de soutien à la parentalité	10	Plusieurs prisons	Parents détenus	50	0 directement 750 indirectement	
Accompagnement de mamans détenues avec leurs enfants		Prison de femmes				Les chiffres sont en cours de comptabilisation
Initiative ou activité	Combien au cours de l'année ?	Lieu	Cible	Combien de bénéficiaires ? (parents détenus)	Combien de bénéficiaires ? (enfants)	Commentaires
Accompagnement de bébé à la pouponnière ou à la crèche						
Organisation de fêtes (fête des pères/mère, Saint Nicolas, fêtes de la rentrée, Pâques...)	en moyenne entre 3 et 10 par prisons	Dans les 5 arrondissements ou nous sommes actifs	Les enfants, les parents détenus et un autre parent de l'extérieur choisi par le parent incarcéré	800 mais un détenu peut faire toutes les fêtes avec sa famille	1400 idem, chaque enfant peut faire plusieurs fêtes	

2. Veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour tout évènement que vous avez organisé ou auquel vous avez participé en 2017.

Evènement	Date	Lieu	Organisé ou participé	Cible	Nombre de participants	Commentaires
Formations pour l'équipe	Mars 2017					
18 Formations du personnel bénévole de la Croix Rouge qui accompagne les enfants à partir de leur lieu de vie auprès de leur parent détenu		Dans les 5 arrondissements judiciaires où nous sommes actifs	Organisé par la Croix Rouge de Belgique, Projet Itinérances	Personnel bénévole de la Croix Rouge qui accompagne les enfants de leur lieu de vie auprès de leur parent détenu	Entre 20 et 40 à chaque fois	
Sensibilisation à la thématique des enfants de détenus	Toute l'année	Bruxelles et Wallonie	Dans des universités et lors de conférences	Etudiants et grand public en général		
Participation active dans les journées nationales des détenus.	18 au 28 novembre 2017	Bruxelles et Wallonie	Dans des universités et lors de conférences, émissions télévisées et radio nationales	Sensibilisation du politique et du public		Cette année la thématique était les familles de détenus, nous avons donc été sollicités de toute part pour parler de la souffrance des enfants
Rencontres avec le Délégué au droit de l'enfant	Août 2017	Bruxelles		Le droit des enfants dont un parent est détenu en Belgique	Potentiellement on estime, selon les chiffres, entre 12 et 20 mille enfants concernés	Perspective pour implémenter le MoU italien en Belgique
Visites de 2 prisons à Bruxelles avec des députés parlementaires	Novembre 2017	Bruxelles	Organisé par BXL Laïque	Sensibilisation des députés aux conditions des familles	La population carcérale et les familles	Un suivi sera fait en 2018 pour implémenter le MoU italien
Ouverture des comptes Facebook et twitter	Janvier 2017 et octobre 2017		Relais Enfants Parents	Sensibilisation et lobbying	Public au sens large	Lien FB : <a href="https://www.facebook.com/RelaisEnfantsParents/">https://www.facebook.com/RelaisEnfantsParents/</a> Lien Twitter : <a href="https://twitter.com/Relais1060">https://twitter.com/Relais1060</a>

3a. Combien d'enfants ont été impactés par votre travail en 2017? Plus de 1400 que nous avons pris en charge directement

3b. Ce chiffre, est-il exact ou une estimation ? EXACT

4. Veuillez prendre un moment pour nous faire parvenir de vos projets pour l'année 2018 :

Maintenir le climat favorable.

- Appel de fond : nous comptons relancer la campagne d'appel aux dons.
- Avoir un équivalent temps plein en plus (réparti sur l'équipe) pour pouvoir promouvoir la préparation de enfant à l'entrée en prison lors de l'incarcération du parent afin d'amenuiser les traumatismes. Nous voulons pouvoir répondre aux appels à l'aide de ces familles fortement fragilisées. Nous visons 200 à 400 entretiens supplémentaire hors prisons, donc dans le lieu vie de l'enfant (chez le parent « libre », famille élargie ou en maison/familles d'accueil ou institutions....)...
- Réunions préparatoire de prospection pour la faisabilité de l'implémentation du MoU (objectif COPE 2017 à Naples).
- Participation à des conférences sur la thématique pour sensibiliser l'opinion publique, les chercheurs et universitaires, mais aussi les institutions concernées.
- Participation à la conférence de COPE en mai 2018.
- Nous visons, comme l'an passé entre 700 et 800 détenus et à peu près 1500 enfants (ouverture ou maintien de dossier), avec 20% de différentiel maximum
- N'hésitez pas à nous suivre sur la page Facebook du Relais et à partager : <https://www.facebook.com/RelaisEnfantsParents/>
- Dans le contexte de la 6<sup>ième</sup> Réformes de l'Etat, nous serons rétribués à la prestation. En effet, quid si l'intérêt de l'enfant n'est pas de rencontrer son parent ? Un plaidoyer en juin 2018 est prévu pour sensibiliser les députés francophones. Nous nous retrouvons ainsi avec des incertitudes quant à l'avenir.

## 5. Informations supplémentaires :

Dans le cadre des JNP 2018 (journées nationales des prisons), nous avons eu une bonne couverture médiatique : [https://www.rtbef.be/lapremiere/article/detail\\_quand-papa-ou-maman-est-en-prison?id=9769756](https://www.rtbef.be/lapremiere/article/detail_quand-papa-ou-maman-est-en-prison?id=9769756)

Voici les liens principaux :

Nous avons également fait un appel à soutien financier (donc aux dons) via mail et par presse : <http://www.psychologies.be/com/blog/5056-grandir-parent-detenu.html>

- Une émission « Transversale », lien sur notre page FB (lien disponible sur demande)

- l'article de l'Echo (journal financier important en Belgique): <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique-general/Taulards-pour-un-temps-parents-pour-la-vie/9949844>

- L'article de Libre ensemble:

<https://www.facebook.com/RelaisEnfantsParents/photos/a.1386021334752097.1073741829.1091531724201061/1599490446738517/?type=3&theater>

- Université de Namur et au CAL le lundi 20 novembre 2017 et l'université de Charleroi, organisé par le CAL (école supérieur d'assistants sociaux) mercredi 22 novembre 2017

-La visite parlementaire organisée avec BXL Laïque, suivie d'une conférence de presse à 18h30 : [https://www.rtbef.be/info/societe/detail\\_les-proches-des-detenus-au-coeur-des-4e-journees-nationales-de-la-prison?id=9761932&utm\\_source=rtbfinfo&utm\\_campaign=social\\_share&utm\\_medium=fb\\_share](https://www.rtbef.be/info/societe/detail_les-proches-des-detenus-au-coeur-des-4e-journees-nationales-de-la-prison?id=9761932&utm_source=rtbfinfo&utm_campaign=social_share&utm_medium=fb_share)

La visite a été suivie d'une conférence de presse: organisée par le CAL et Bruxelles Laïque avec Cedric D. Tolley, Juliette Béghin et Julie Papazoglou suite à la rencontre de parlementaires bruxellois avec des détenus. Ceux-ci se sont faits les porte-paroles, Alain Maron, Julie de Groote, Caroline Désir, Arnaud Pinxteren, Marc-jean Ghysels, Viviane Teitelbaum et Magali Ploviedans les prisons de Berkendael et Forest avec la Ligue des droits de l'Homme asbl Alexis Deswaef (Belgique francophone) et la Ligue des Droits de L'Enfant Madeleine Guyot, de l'Observatoire International des Prisons - Belgique et le Relais Enfants-Parents représenté par Stefania Perrini. Étaient également présents Martin du Bois (CA), Arnaud Jansen (président de l'asbl), Maurice Jansen, Pauline Anne de Molina et Tim Stroobandt du Relais Enfants Parents :

<https://www.facebook.com/dario.altamirano.566/videos/10156106250751494/>

- La conférence à l'université de st Louis: <https://www.facebook.com/events/1003606483113812/>
- L'émission En quête de sens (une autre): [https://www.rtf.be/auvio/detail\\_en-quete-de-sens?id=2273649](https://www.rtf.be/auvio/detail_en-quete-de-sens?id=2273649)
- L'appel aux dons, que vous pouvez partager sans modération avec vos contacts FB, twitter et/ou mails: <http://www.psychologies.be/com/blog/5056-grandir-parent-detenu.html>

C'est Sarah Morissen qui en est l'instigatrice, elle est en charge de la campagne de mail d'appel aux dons.

Voilà, grosso modo, les nouvelles qui mettent en valeur le travail de l'équipe. Il y a eu bien plus d'émission et de podcast radio mais nous n'avons tous les liens. Cette campagne nous a permis d'avoir la sympathie du public (étudiants en droit, assistants sociaux, femmes de détenus, parlementaires et grand public en général) qui nous suit, les retours positifs et la sensibilisation à la cause qui sont réellement des points importants pour faire avancer la cause des détenus et du lien parental dans la cadre de cette 6ème Réforme de l'Etat. Si nous avons eu, en décembre 2017, un renouvellement de notre agrément pour 5 ans (victoire !), il nous reste cependant un travail conséquent pour assurer le suivi financier. Nous perdons de plus en plus sur les facturations faites aux prisons. Nous devons donc augmenter notre soutien financier émanant du Cabinet et de l'administration « Maisons de Justice ». La « lasagne institutionnelle » Belge ne facilite absolument pas notre travail. En effet, pour ne donner qu'un exemple de notre situation : nous sommes actifs dans 2 Régions (Bruxelles et Wallonie) mais sur 5 arrondissements judiciaires différents (Bruxelles, Brabant Wallon, Liège, Namur et le Hainaut, où se trouvent nos 11 prisons qui elles sont dirigées et financées par le Fédéral (bilingue), mais nous sommes financés principalement par le gouvernement fédéré (francophone)... et nous n'avons, à ce jour aucun financement de ni l'aide à la jeunesse, ni en santé mentale (or notre équipe de terrain est exclusivement constituée de psychologues diplômés avec un Master) qui fait un travail de l'ombre, de prévention, d'égalité des chances formidable mais pas forcément reconnu à sa juste valeur.

Pour notre part, une reconnaissance officielle passerait par un financement par les secteurs de la jeunesse et de la justice. Pour la justice, selon les prisons, entre 10 et 30 % en moyenne de nos dossiers sont directement dictés par des juges de la jeunesse ou des tribunaux de la famille. Avec ce travail effectué, il sera par la suite plus facile de le faire valoir. Bref, des défis en perspective, que nous relèverons tous ensemble et un programme 2018 qui s'annonce haut en couleurs.

Sinon, le contexte de changement dans le cadre de l'implémentation de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat fût très difficile pour le Relais Enfants-Parents. En effet nous avons dû adapter toutes nos statistiques, cela avec aucun moyen supplémentaire. Un travail pédagogique pour faire comprendre le cadre à l'équipe mais aussi les implications pour nous. En effet nous serons désormais payés à la prestation. Ce fait crée également un climat d'incertitudes financières pour le REP. S'il n'est pas contesté que nous faisons un superbe travail dans un contexte difficile tant politique que le fait d'intervenir en prison, le gouvernement et les autres associations, les entités diverses concernés (13 Ministres chez nous) ont tendance à saucissonner les compétences, ce qui ne nous facilite pas la tâche.

## Taulards pour un temps, parents pour la vie



03 novembre 2017

Par Kristof Vadino

Au jour le jour, l’ASBL Relais Enfants-Parents se bat pour le maintien du lien entre les enfants et leurs parents détenus. Un combat de chaque instant, une lutte essentielle pour l’équilibre familial. Derrière chaque histoire, par-delà les décisions de justice, il y a des femmes et des hommes, des mères et des pères. Avant tout.

De loin, de très loin, on pourrait croire à deux fillettes pique-niquant devant un château sorti tout droit d’un conte de fée. La réalité, comme souvent, est moins jolie à raconter. Les gamines assises sur une borne en béton sont sœurs. Il est 15 heures, un mercredi après-midi, et elles mangent un dürüm, en vitesse. Derrière elle, le château en question est la prison de Saint-Gilles, une maison d’arrêt et de peine qui n’a jamais aussi bien porté son nom. D’arrêt et de peine. Les fillettes, pourtant, ont encore l’âge et le droit de croire aux contes de fée. Et derrière les hauts murs de leur château, de la prison, il y a un prince charmant: leur père.

Les deux fillettes ne sont pas seules ce mercredi-là. Un autre gamin arrive en trottinette, accompagné d’un éducateur. Trois autres, enfin, sont déposés par leur mère et leur grand-mère, trois générations de femmes en ordre de bataille pour maintenir le lien avec un père détenu. Car c’est bien de cela qu’il s’agit. Ces six bambins, pas plus haut que dix-huit pommes, viennent à Saint-Gilles pour aller voir leur père. Comme un mercredi sur deux.

## Double peine



Sur place, les enfants sont pris en charge par **Tim Stroobandt**, un psychologue qui travaille pour l'[ASBL Relais Enfants-Parents](#) dont l'objectif est de **maintenir le lien entre l'enfant et son parent détenu**. Et quand on est seul, faire entrer en prison six enfants, deux poussettes et une trottinette, c'est tout sauf une sinécure. Et encore, Tim ne se plaint pas; six enfants, c'est peu, nous explique-t-il, entre deux portes. Souvent, ils sont plus nombreux. *"Accompagner ces enfants est un facteur de santé publique. Ils sont victimes de stress post-traumatique, entre autres. En cas d'incarcération, les familles vivent une double peine, les enfants peuvent être montrés du doigt à l'école, il y a une grosse sensibilisation à faire à ce niveau-là. À l'extérieur, les gens sont enfermés dans le silence"*, raconte Tim. Qui connaît son affaire. **"La détention d'un parent ébranle la santé d'une famille. On assiste à la destruction à petit feu de la santé psychique des enfants."**

"La détention d'un parent ébranle la santé d'une famille. On assiste à la destruction à petit feu de la santé psychique des enfants."

L'enjeu, pour l'ASBL Relais Enfants-Parents, est de taille. Il ne faut pas remplacer le père ou la mère, il faut assurer le **maintien du lien familial**, mais seulement sur base **volontaire**. Pas question d'imposer une visite à un enfant, il faut que la demande vienne de la personne emprisonnée et chacun doit être d'accord: le père ou la mère derrière les barreaux, le parent qui s'occupe de l'enfant dehors et l'enfant lui-même. L'essentiel, en choisissant bien les mots pour le dire, est **que l'enfant sache qu'il n'a pas été abandonné**.

Accompagner ces enfants en prison est une plongée en apnée dans un espace-temps qui ne connaît pas les règles du monde extérieur, qui n'en a cure. Derrière les murs de Saint-Gilles, le maton est roi, il fait la loi. Le premier son est celui d'une porte, lourde et métallique, qui se ferme derrière nous. Le son suivant est celui d'une porte, lourde et métallique, qui s'ouvre devant nous. Le royaume des portes. Et des trousseaux de clés. L'une ne s'ouvre pas tant que l'autre n'est pas fermée, selon le principe du sas. De sécurité. De la fin de la liberté.

À l'intérieur, la vie du dehors se laisse dans des casiers fermés à clé. On n'entre pas en prison avec des téléphones portables. Ni avec des bics ou des stylos, considérés comme des armes potentielles. Le sas d'entrée est un lieu de passage, où les visiteurs entrant et sortant se croisent sans se voir. Et là, au milieu de ce jeu de quilles mal assuré, six bambins gambadent, jouent, crient et courent, se moquant des règles strictes de ce lieu qu'ils n'ont pas demandé à fréquenter.

## **"Joie et liberté"**

Le chemin vers les pères est long, il se mérite. Passé le contrôle de l'entrée, il nous faut encore patienter dans une cour cernée de hauts murs. Au sol, une ligne blanche dit la limite, celle à ne pas franchir. Ce jour-là, les gardiens sont détendus, ils laissent couler. Ce n'est pas toujours le cas.

Enfin, après un quart d'heure, un gardien vient nous chercher. Les enfants bondissent dans un escalier, ils connaissent le chemin. Encore une ou deux portes, ouverture, fermeture, et toujours ce bruit de clés, et nous voilà dans une sorte de réfectoire allongé, glacial, bercé de néons blafards et d'air conditionné poussé aux maxima. Dehors, c'est l'été indien. À l'autre bout de la salle, une table est posée sur une sorte d'estrade. Le bureau des matons. Ils sont quatre, ils papotent. Puis, dans le coin opposé de celui où se trouvent Tim et les enfants, une porte s'ouvre. Quatre détenus sont amenés. Ils se pressent les uns derrière les autres pour apercevoir leurs enfants. Les sourires sur les visages de ces quatre hommes valent mille.

Les enfants ne doivent rien aux gardiens, ils n'ont que faire de la procédure, ils galopent vers leurs pères, sautent dans des bras qui n'en demandaient pas tant. Les gardiens assistent à la scène, en souriant. À la longue, des embryons de liens se tissent avec les enfants. Cette fois-là, l'un d'entre eux remarque qu'un petit garçon est allé chez le coiffeur. La plupart des enfants sont venus avec quelques pièces de monnaie en poche, des sous qu'ils donnent aux pères dès qu'ils les voient. Dans un coin de la salle, des distributeurs de boissons et de friandises n'attendent que le chaland qui ne tardera pas.



Dans un coin, en retrait, Tim veille au grain, il a un œil sur tout, mais n'intervient quasiment pas. On l'a déjà dit, il n'est pas question ici de remplacer le père, au contraire. À côté de l'estrade des gardiens, une porte donne sur une sorte de cagibi, le "bureau" de l'ASBL Relais Enfants-Parents, l'endroit où sont stockés **des jeux, des tricyles, des voitures à pédales** sur lesquels les enfants se ruent, suivis de leurs pères. On se croirait dans une cour d'école. Rapidement, tous se dirigent vers les distributeurs, oasis bienvenue qui permet d'échanger, de raconter les dernières histoires et surtout, de laisser les enfants et les pères jouer chacun leur propre rôle. "S'il n'y avait pas les barreaux, on oublierait presque que c'est la prison."

Mohammed, un des pères, prend le temps de se confier. "**Grâce à l'ASBL, je peux voir mes enfants une semaine sur deux.** L'avantage de ce type de visite, c'est qu'on peut se lever, jouer, se toucher.... Cela change du parloir." Effectivement. Quand il fait beau, ce qui est le cas le jour de notre visite, on peut sortir à l'extérieur, dans une sorte de **jardin** entouré de hauts murs rehaussés de rouleaux de fils barbelés. L'univers carcéral se rappelle à notre bon souvenir dès qu'on lève le nez. Les gardiens sont discrets, ils laissent faire, surveillent de loin.

Dans le petit jardin en question, une petite partie de football avec une balle en mousse s'improvise, les enfants se cachent dans une cabane en plastique, parfois rejoints par un père. La vie reprend ses droits. "*Les visites de nos enfants nous font du bien, elles nous apportent de la joie et de la liberté. S'il n'y avait pas les barreaux, on oublierait presque que c'est la prison*", assure Mohammed.

## Magiciens de l'ombre

À 16h50, les gardiens battent le rappel des troupes. "*Messieurs, fin de la visite.*" Ils devront le répéter plusieurs fois. "*Messieurs, fin de la visite.*" Les pères, à reculons, se dirigent vers la porte qui donne sur le couloir qui les ramènera vers leurs cellules. Les enfants s'accrochent. Aux pantalons. À reculons. Et dans les bras. Encore une fois. Le cours des bisous, à cet instant, flambe, prend une valeur folle, pourvu que leur souvenir dure, perdure jusqu'à la prochaine fois. "*Messieurs, fin de la visite.*" On se fait signe, on se promet tout, et plus encore. Puis, à reculons, les pères signent un registre, entrent dans une case, à nouveau, avant de réintégrer leurs cellules. Et que ne se referme la porte. Lourde et métallique.



"*Nos intervenants sont des magiciens de l'ombre. Nous, on ne veut pas des animateurs avec un nez de clown. Nous avons un travail de fond et sociétal à faire*", nous explique **Stefania Perrini**, la nouvelle directrice de l'ASBL, appelée pour maintenir la barque à flots. On ne va pas dire que l'esquif prend l'eau de toutes parts, mais on n'en est pas loin. La directrice de l'ASBL est une battante, qui ne lâche rien. Dans ses locaux vétustes, à moins de dix minutes à pied de la prison de Saint-Gilles, elle aligne les arguments, elle défend sa cause. L'ASBL tourne grâce à des subsides et aux dons, mais ce n'est jamais assez. "*Notre association souffre de sous-financement chronique. Notre budget annuel est de 500.000 euros, dont 96% sont consacrés aux salaires des travailleurs*, précise Stefania Perrini. *D'un point de vue humain, notre ASBL est une Rolls-Royce, mais nous sommes payés comme si c'était une 2 Chevaux. Nos travailleurs sont constamment à deux doigts du burnout.*"

Tim, l'un des psychologues de l'ASBL (qui tourne avec 6,5 équivalents temps plein) ne dit rien d'autre. "*Humainement, notre travail est intéressant et en tant que psychologue, c'est bien de pouvoir garantir le lien parents-enfants, mais c'est dommage que l'on doive rogner sur notre vie*

privée pour y arriver", explique-t-il. "Ce dont se plaignent le plus les travailleurs de l'ASBL, c'est de la lourdeur de la charge administrative. Ce boulot empiète souvent sur les heures privées", assure la directrice.

## 1.470 dossiers

Ne pas remplacer le père. Et ne pas juger. "Nous ne sommes pas la Justice, nous ne jugeons pas le crime", assure Stefania Perrini. Tout le monde est d'accord sur ce point. Quoi qu'ils aient fait, les détenus restent des parents. "On travaille sur la **réparation de ce lien entre les parents et les enfants**. Il y a souvent un long **parcours de souffrance** derrière tout cela." Actuellement, l'ASBL Relais Enfants-Parents traite **1.470 dossiers** (soit en visite, soit en attente de visite) ce qui représente du travail auprès de **800 prisonniers**. S'il n'existe pas de statistiques à proprement parler du nombre de familles touchées par cette problématique, on estime de façon générale que 12.000 enfants, en Belgique, ont un parent en prison. Au niveau européen, ce chiffre monterait à 800.000.



Pour avancer et assurer sa mission, l'ASBL a besoin de moyens supplémentaires. Et pas le temps de s'occuper d'une levée de fonds en bonne et due forme. "On essaie de sensibiliser le grand public à notre cause, mais le mille-feuille institutionnel belge ne nous facilite pas la tâche. De près ou de loin, 13 ministres sont concernés par notre problématique. Il y a plus de ministres que de personnes qui travaillent au Relais. Nous sommes victimes de la **déliquescence de la Justice**", assure Stefania Perrini.

## "C'est son père"

Le cas de Sylvie est particulier et quand il est question de prison et de lien parents-enfants, elle sait de quoi elle parle. Quand elle avait cinq ans, sa mère était en prison. *"À l'époque, une dame venait me chercher et m'accompagnait en prison voir ma mère. Je n'en garde pas un bon souvenir du tout. C'était dur, je n'avais pas tout le temps envie d'aller là-bas, je ne comprenais pas pourquoi je devais y aller, je n'avais rien fait, ce n'est pas moi qui étais en tort"*, explique-t-elle, assise dans son appartement, quelque part à Bruxelles.

Des années plus tard, l'histoire s'est répétée. L'ex-compagnon de Sylvie, le père de sa fille, a été mis en prison. Aujourd'hui, c'est donc elle qui dépose sa fille au Relais Enfants-Parents afin qu'elle puisse voir son père. *"Je l'y dépose un mercredi sur deux, pour que le lien avec son père soit maintenu. Je ne veux pas que ma fille croie qu'il l'a abandonnée. Je le fais pour elle"*, assure-t-elle.

"Ces enfants sont des bombes à retardement. (...) On oublie parfois que ces enfants seront adultes un jour."

Il a aussi fallu trouver les mots pour expliquer la situation à sa fille. *"Même si elle ne comprend pas, elle sent les choses, je n'utilise jamais le mot prison devant elle."* Sylvie, elle-même, quand elle était enfant, avait raconté à ses copains d'école que son papa était en prison. Un aveu qu'elle a payé fort cher, un tribut qu'elle veut épargner à sa fille. *"Il faut absolument épargner les enfants de tout cela, ils n'ont rien demandé. Pour moi, il ne faut pas aller dans le détail des choses en expliquant aux enfants. **Papa a fait une bêtise, il t'aime, il ne t'a pas abandonnée, voilà le message principal.**"*

Le mot de la fin? Laissons-le à Tim, l'un des "magiciens de l'ombre" de l'ASBL Relais Enfants-Parents. *"Ces enfants sont des **bombes à retardement**. Si on ne les représente pas, ils ne diront jamais rien. **Le risque d'apprentissage de ces enfants par mimétisme est très grand, sauf quand ils passent par ici.** On oublie parfois que ces enfants seront des adultes un jour."* En effet.

03 novembre 2017

Photo de Kristof Vadino

Article écrit par le journaliste de l'Echo Nicolas Keszei